



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.28  
17 octobre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 28e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 12 octobre 1988, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)  
puis : M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie)  
(Vice-Président)  
M. CAPUTO (Argentine)  
(Président)  
M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

Mlle Chiepe (Botswana)  
M. Ssemogerere (Ouganda)

Allocution de sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de Maurice

M. Gonelevu (Fidji)  
M. Cenac (Sainte-Lucie)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL (suite)

Mlle CHIEPE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour vous adresser les sincères félicitations du Botswana à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Votre pays et le mien entretiennent les meilleures relations et c'est avec grand plaisir que je vous assure de l'appui indéfectible de ma délégation et de ses meilleurs vœux alors que vous dirigez les délibérations de la présente session.

Votre prédécesseur, le très respecté Ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande, S. E. M. Peter Florin, mérite notre gratitude pour la plus grande compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-deuxième session. Nous regretterons le remarquable sang-froid dont il a fait preuve, même dans les circonstances les plus difficiles.

Avant d'en venir au sujet qui nous occupe, je voudrais réitérer, au nom de mon pays et de ma délégation, nos sincères condoléances aux peuples de la Jamaïque et du Bangladesh, récemment victimes de ces catastrophes naturelles que sont les typhons et les moussons. Il y a eu des pertes en précieuses vies humaines et animales et les propriétés ont subi des dégâts indescriptibles. Nous espérons que la communauté internationale fera preuve de générosité en répondant aux appels à l'aide de ces deux Etats Membres.

1988 a été un tournant pour notre organisation malgré les irréductibles problèmes, financiers et autres, auxquels elle a continué de faire face. Avec persévérance, patience et une parfaite connaissance des rouages de la politique et de la diplomatie mondiales, notre secrétaire général nous a démontré à tous que les Nations Unies sont vivantes et bien vivantes, et capables de répondre de façon décisive aux crises de notre monde troublé si ceux qui en sont membres leur apportent leur appui actif. Jamais auparavant nous n'avions constaté des rumeurs de paix aussi nombreuses et insistantes que ce ne fut le cas, un tel torrent, grâce à la ténacité indéfectible de notre secrétaire général. Nous le saluons ainsi que son équipe d'hommes et de femmes, ici, au Siège, et à l'étranger, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et même risqué leur vie au service de la paix mondiale. A cet égard, je tiens à féliciter le Secrétaire général et les forces de maintien de la paix des Nations Unies qui se sont vu attribuer le prix Nobel de la paix 1988.

Mlle Chiepe (Botswana)

Cependant, nous ne pouvons pas prétendre que tout va pour le mieux dans notre organisation. Nous sommes tous au courant de la grave crise financière que traverse l'Organisation alors même qu'on lui demande de remplir une multitude de missions dans le monde entier. C'est paradoxal! Alors que les Nations Unies apportent tous les jours la preuve de leur capacité à remplir leur mission d'instrument de paix dans le monde pour peu qu'on leur en donne les moyens, on nous dit qu'elles doivent se réformer pour avoir le droit d'avoir ou de recevoir les ressources financières qui leur sont dues aux termes de la Charte. Il en résulte que l'Organisation n'a pas de ressources pour s'acquitter du plus essentiel et du plus sacré de ses devoirs : le maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Le déploiement efficace des ressources des Nations Unies n'est pas la seule préoccupation, le seul souci d'un de ses membres ou de quelques-uns d'entre eux. C'est notre préoccupation, notre souci commun à tous. C'est pourquoi nous avons tous appuyé le travail du Groupe des Dix-Huit et son rapport, et continuons de le faire. Le rapport du Groupe des Dix-Huit n'a jamais visé, selon nous, à faire des Nations Unies le jouet des grands contributeurs. Son objectif, sa seule raison d'être, était d'améliorer le fonctionnement de la gestion administrative et budgétaire des Nations Unies; ce n'était pas d'introduire furtivement le vote pondéré. Il est de notre intérêt à tous de nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu de la Charte en payant nos contributions financières à l'Organisation.

Il y a eu une amélioration sensible de la situation internationale depuis la dernière session. Il y a un esprit et un climat de rapprochement qui s'épanouissent entre les superpuissances comme l'ont mis si heureusement en évidence la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaires et à plus courte portée (FNI), premier du genre en cette époque de guerre froide, et les actuelles négociations sur la réduction de 50 % des arsenaux stratégiques nucléaires. Il semble qu'un sens des réalités bienvenu quant à la dangereuse folie de la philosophie de la paix par la terreur nucléaire ait pris racine tant à l'Est qu'à l'Ouest. Nous n'avons pas vu le commencement de la fin de la guerre froide - pas encore, mais il y a des signes encourageants qui montrent qu'au moins les puissances qui tiennent entre leurs mains la destinée du monde sont

---

\* M. Chagula, (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

Mlle Chiepe (Botswana)

prêtes à coexister pacifiquement, malgré l'abîme de suspicion et d'animosité mutuelles qui les sépare.

Le rapprochement récent entre les superpuissances devrait être de bon augure pour la paix et la coopération internationales. La coopération des superpuissances quant à l'adoption et l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité sur la guerre Iran-Iraq, par exemple, n'aurait été que voeu pieu il y a seulement un an, sans parler de cette agréable nouveauté qu'est l'apparente convergence de vues et d'intérêts de Moscou et de Washington s'agissant de mettre fin à la violence et à la lutte au sud-ouest de l'Afrique. C'est un événement dont nous devons nous féliciter avec un véritable enthousiasme parce que l'efficacité des Nations Unies en général et celle du Conseil de sécurité en particulier reposent en premier lieu sur l'empressément et la bonne volonté des superpuissances s'agissant de coopérer à l'application des décisions vitales de cette instance mondiale. Leur désir de mener une guerre idéologique en employant leur droit de veto au Conseil de sécurité diminuera au fur et à mesure qu'ils récolteront les fruits de la coopération et prendront conscience que les Nations Unies sont en fait le meilleur véhicule pour la promotion de leurs propres intérêts.

Bien que la stabilité de notre monde demeure précaire, nous avons tout lieu de pousser un soupir de soulagement du fait que certains des conflits régionaux les plus pénibles, qui ont souvent risqué de provoquer une conflagration mondiale, semblent sur le point de trouver une solution. Alors même que nous sommes réunis ici, le retrait des forces étrangères est en cours en Afghanistan, nation non alignée du Sud-Ouest asiatique qui a enduré une guerre pénible depuis le début des années 80. Grâce à la médiation des Nations Unies et à la détermination inébranlable de tant d'entre nous dans cette auguste assemblée qui avons été solidaires du peuple d'Afghanistan en son heure d'épreuve et d'adversité, une ère nouvelle a commencé pour ce pays déchiré par la guerre, une ère qui, nous l'espérons, sera couronnée par la paix et la stabilité.

Mlle Chiepe (Botswana)

Même le Kampuchea, pays durement éprouvé, fait l'objet d'une série croissante de rencontres de consultation entre les pays de la région. Les consultations de Djakarta qui se sont tenues du 25 au 28 juillet 1988 font partie de ces rencontres qui, nous l'espérons, représentent le début, même hésitant, de la fin du terrible carnage qui, depuis si longtemps, est le sort de ce pays tourmenté. Nous croyons qu'ici aux Nations Unies, et à la présente session, le message doit demeurer clair, catégorique et sans équivoque. Le Kampuchea appartient à son propre peuple, et les Nations Unies ne devraient jamais, par leur silence ou leur indifférence, encourager la présence de troupes étrangères dans ce pays de l'Asie du Sud-Est. On doit permettre au peuple du Kampuchea, comme à celui d'Afghanistan, après des décennies de souffrances, de recouvrer seul son droit inaliénable à l'autodétermination.

Nous sommes quelque peu encouragés par les signes visibles de contact entre les deux Corées. Nous espérons vivement que cette évolution prendra une dimension plus marquée en vue de la réunification pacifique des deux Corées. A notre avis, cela ne pourra être favorisé que par un dialogue entre les Coréens eux-mêmes, sans ingérence extérieure.

Le Moyen-Orient reste un foyer de lutte et de conflit. Bien que l'Iran et l'Iraq se livrent actuellement à la tâche ardue de jeter les assises d'une paix durable, une grande partie de cette région continue de connaître des bouleversements. La tragédie du Liban se poursuit sans relâche. Son intégrité territoriale continue d'être violée et bafouée impitoyablement. Nous insistons pour que le Liban soit libre de choisir la voie de son propre salut. En gardant ce pays tourmenté dans un état permanent de querelles intestines, on ne sert pas la cause de la paix au Moyen-Orient.

Les scènes déchirantes que l'on voit presque chaque jour à la télévision et qui dépeignent ce qui semble être la vie sur la Rive occidentale et à Gaza sont horribles en réalité. Pour nous en Afrique australe, ces scènes nous rappellent péniblement les horreurs de l'apartheid. Pas un jour ne se passe sans qu'un manifestant palestinien innocent et sans défense soit tué ou blessé parce qu'il veut être libre dans sa terre ou celle de ses ancêtres. Et nous nous demandons honnêtement par quelle logique le carnage insensé sur la Rive occidentale et à Gaza et dans d'autres territoires arabes occupés est censé renforcer la sécurité et la survie de l'Etat d'Israël ou de toute autre nation dans la région.

Nous demeurons convaincus que pour Israël, comme pour le reste du monde arabe, y compris la Palestine, il n'y a qu'une voie raisonnable et réaliste vers la survie

Mlle Chiepe (Botswana)

et le salut - la voie de l'accommodement et de l'acceptation mutuels. Nous recommandons à tous les pays de la région de régler leurs différends par la négociation plutôt que par le recours à la force ou à l'affrontement.

Dans le Pacifique Sud, le peuple de la Nouvelle-Calédonie continue de placer ses espoirs dans l'action contraignante et traditionnelle des Nations Unies en tant que complément vital et crucial de ses propres efforts pour parvenir à l'autodétermination. Nous considérons que la Nouvelle-Calédonie est un candidat légitime à cette autodétermination en vertu de la résolution 1514 (XV) de 1960 de l'Assemblée générale et du Chapitre XI, Article 73 de la Charte.

En Amérique centrale, la paix et la stabilité demeurent encore un rêve lointain. L'Accord de paix signé par les cinq présidents d'Amérique centrale au Guatemala le 7 août 1987 n'a pas servi le noble but qu'il visait. L'Accord n'est pas inadéquat au point d'être inapplicable. Mais il est devenu une pomme de discorde dans le débat sur la façon dont la paix et la démocratie peuvent s'instaurer en Amérique centrale. Dans la région, il y en a qui prétendent qu'une aide accrue pour garder le flambeau de la contre-révolution au Nicaragua fera l'affaire et que tous les autres moyens ne peuvent que prolonger les souffrances des peuples d'Amérique centrale, et du Nicaragua en particulier. Nous ne sommes pas d'accord.

Nous continuerons d'appuyer l'Accord de paix en Amérique centrale et nous demandons qu'il soit mis en oeuvre sans retard.

En Amérique du Sud, le différend des îles Falkland/Malvinas demeure une source de préoccupation et d'inquiétude pour tous. Il ne semble pas y avoir d'effort réel de la part des parties intéressées pour régler ce différend. Le sentiment d'amertume engendré par ce conflit de 1982 demeure, et il est clair que cela fait obstacle à la reprise des négociations d'avant 1982 sur l'avenir des îles. A notre avis, ni l'Argentine ni le Royaume-Uni ne pourront passer outre la négociation pour mettre fin à ce différend. C'est pourquoi nous lançons un appel à ces deux pays pour qu'ils entament sans retard des négociations.

Je me permettrai maintenant d'évoquer ma propre région, l'Afrique australe. Aucun changement important n'est intervenu dans l'évolution politique de la région depuis la dernière session, bien qu'il y ait eu beaucoup de pourparlers depuis mai dernier. Cette assemblée a déjà été mise au courant de ces entretiens, de la réunion quadripartite entre l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, en vue d'instaurer la paix dans ce qu'on appelle le Sud-Ouest africain, à savoir l'Angola et la Namibie.

Mlle Chiepe (Botswana)

Dans la mesure où les entretiens ont jusqu'ici débouché sur certains résultats que nous pouvons accepter, parce qu'ils ne portent pas préjudice aux principes chers à l'Afrique australe, nous nous en félicitons. Pour nous, la question essentielle, l'exigence irréductible minimale est l'indépendance de la Namibie par l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et le respect de l'inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République populaire d'Angola. Toute autre proposition est inacceptable.

En Afrique du Sud, seule l'élimination totale de l'apartheid est acceptable. Même si les entretiens quadripartites parviennent à instaurer la paix en Angola et à faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en Namibie, la cause profonde des problèmes de l'Afrique australe dans son ensemble restera sans solution. L'apartheid en Afrique du Sud continuera de menacer tous les peuples de la région, laquelle bout de rage et est sur le point d'exploser comme un volcan si on n'élimine pas sans délai ce système.

Le Botswana aimerait croire que les autorités sud-africaines ont compris que le recours à la force militaire, comme l'invasion et l'occupation de régions du sud de l'Angola, était une entreprise dangereuse qui ne servait en rien les intérêts de l'Afrique du Sud et de la région dans son ensemble. De notre côté, nous aimerions réaffirmer notre foi dans le principe du règlement pacifique des différends, que nous recommandons aux autorités de Pretoria. Mais nous sommes préoccupés car le temps presse.

Afin de créer un climat propice aux négociations, l'état d'urgence doit être aboli et tous les prisonniers et détenus politiques doivent être libérés. Nelson Mandela et Zephania Mothopeng doivent être libérés, non seulement en raison de leur âge ou de leur état de santé, mais aussi parce que leur incarcération continue de priver l'Afrique du Sud de ce qui constitue peut-être son seul espoir de salut. Nelson Mandela, en particulier, est l'incarnation des aspirations de la majorité opprimée du peuple d'Afrique du Sud et il ne saurait y avoir de négociations réelles tant qu'il sera en prison.

La violence de l'apartheid est le problème en Afrique du Sud, non la réaction de l'African National Congress (ANC) à cette violence. C'est ce problème qu'il faut traiter, l'élimination de la violence de l'apartheid et la démocratisation de l'Afrique du Sud, pour que son peuple, Blancs et Noirs, puisse enfin vivre en paix dans une société juste.

Mlle Chiepe (Botswana)

L'apartheid est une source de déstabilisation et de destruction en Afrique australe. Les Etats de première ligne et les autres pays voisins, ont tous souffert, certains plus que d'autres, du fait des répercussions directes de l'apartheid. Mon propre pays a constamment été la cible du terrorisme d'Etat sud-africain - attentats à la bombe; citoyens de mon pays et réfugiés sud-africains tués ou blessés - tout cela pour la simple raison que nous sommes devenus l'un des boucs émissaires les plus commodes de Pretoria alors que la lutte anti-apartheid s'est intensifiée à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même. Voyez la façon dont l'Afrique du Sud et les bandits armés qui se battent en leur nom ont, au fil des ans, semé le désordre et la destruction en Angola et au Mozambique, cela afin que Pretoria puisse préserver l'apartheid. Pour la République populaire du Mozambique, le rapport publié cette année par le Département d'Etat américain en dit suffisamment long. Rien ne peut être plus horrifiant, plus déchirant que les révélations de ce rapport qui, nous l'espérons, éveillera la conscience de ceux qui appuient les objectifs des bandits du RENAMO.

Dernièrement, l'Afrique du Sud a lancé une offensive diplomatique pour mener un dialogue avec les pays africains et sortir ainsi de l'état actuel d'isolement diplomatique dans lequel elle s'était mise. Cette offensive ne résoudra pas les problèmes internes de l'Afrique du Sud. La solution doit être trouvée à l'intérieur de l'Afrique du Sud par un dialogue significatif avec les dirigeants authentiques des différents courants d'opinions dans le pays.

J'en viens maintenant à une autre région de ce continent. Nous continuons d'être préoccupés par l'absence de progrès dans la recherche d'une solution durable de la question du Sahara occidental. Nous continuons de défendre le principe selon lequel le peuple du Sahara occidental, comme tous les autres peuples coloniaux, a droit à l'autodétermination. A cet égard, nous félicitons les Nations Unies et l'OUA pour leurs efforts inlassables en vue de trouver une solution durable à cette question.

La question de l'île comorienne de Mayotte ne cessera jamais de nous préoccuper tant qu'elle ne sera pas résolue. Nous demandons donc instamment à la République française et à la République fédérale islamique des Comores de négocier un règlement pacifique du différend.

Pour les Nations Unies, comme pour le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth, Chypre demeure un problème tenace. Nous demeurons fermement convaincus que la solution du problème de cette île divisée se trouve dans



Mlle Chiepe (Botswana)

l'édification de la confiance mutuelle entre les communautés grecque et turque. Les entretiens actuels entre ces deux communautés doivent donc être encouragés et être couronnés de succès. Nous continuons à demander le retrait des troupes étrangères, car ce retrait contribuera à la solution pacifique du différend. Nous invitons tous les intéressés à coopérer avec le Secrétaire général dans ses efforts inlassables en vue d'un accommodement.

Le système économique international continue de nous préoccuper. La croissance économique s'est ralentie dans les pays occidentaux industrialisés, passant de 2,9 % à 2,3 % en 1987. Craignant des taux d'inflation élevés, comme c'était le cas dans les années 80, ces pays n'ont pas imprimé à leurs économies l'élan qui leur aurait permis de maintenir ou même accélérer leurs taux de croissance économique.

L'impact de l'inertie économique des nations occidentales industrialisées s'est fait ressentir dans les pays en développement, où le taux de croissance économique a baissé, passant de 4 % en 1986 à 3,3 % en 1987, ce qui, joint aux taux de croissance démographique qui, dans beaucoup de pays en développement, dépassent encore 3 % par an, a pour effet de faire stagner les niveaux de vie des peuples. Et là encore il est à noter que la croissance des pays en développement a été principalement enregistrée dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie. La croissance dans les pays africains, en tant que groupe, a été stagnante ou même négative.

Le prix des exportations de produits primaires des pays en développement a légèrement augmenté, mais pour d'autres pays, le prix des exportations est demeuré très bas. L'accroissement rapide des prix des produits manufacturés importés a entraîné une détérioration grave des termes de l'échange pour les pays en développement et a aggravé les pressions inflationnistes au sein de leurs économies. Du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation, ces pays ont été amenés à puiser considérablement dans leurs réserves de devises. Le fardeau du service de la dette et l'insuffisance des recettes d'exportation ont largement drainé les ressources prévues pour le développement et entraîné une performance économique moins que satisfaisante.

La question de l'endettement a récemment été au centre de l'attention aussi bien au niveau international que dans le cadre de la région africaine. Certains pays donateurs et institutions financières se sont engagés à convertir certains

Mlle Chiepe (Botswana)

prêts en dons, et à prolonger certains délais de grâce et de remboursement de la dette en cours, ainsi qu'à rééchelonner les paiements de la dette.

Ces concessions devraient nous donner un répit dont nous avons grand besoin. Le programme coordonné par la Banque mondiale est conçu pour fournir une assistance à des taux de faveur [aux conditions fixées par l'Association internationale de développement (AID)] aux pays africains fortement endettés pouvant prétendre à ce type d'aide et qui sont en train de mettre en place des programmes d'ajustement structurel. Nous espérons que les bénéfices découlant de cette évolution ne seront pas compromis ou annulés par une nouvelle détérioration des termes de l'échange, une réduction du niveau actuel des transferts de ressources.

Alors que 1988 touche à sa fin, en dépit des nombreux résultats économiques encourageants enregistrés au niveau économique mondial ou africain, divers signes inquiétants de l'accélération de l'inflation, de croissance des taux d'intérêt, d'affaiblissement des prix de marché et de protectionnisme croissant des pays industrialisés menacent nos gains bien modestes.

Enfin, ma délégation s'est félicitée d'emblée de la signature historique du Traité FNI et des négociations en cours visant la réduction des arsenaux stratégiques. Voilà un progrès concret au niveau bilatéral. Nous espérons que l'élan sera maintenu et que l'on obtiendra des résultats fructueux en ce qui concerne la question générale du désarmement.

Au niveau multilatéral, il n'y a toujours pas eu de progrès réel sur la voie du désarmement. En mai et juin derniers la session extraordinaire de l'Assemblée qui devait mener à certains progrès dans la voie du désarmement, s'est terminée sans parvenir aux résultats désirés. Le fait que la session extraordinaire n'a pas obtenu les résultats souhaités est décourageant, mais cela ne doit en aucune façon marquer la fin de l'effort de désarmement. Nous devons continuer d'encourager l'esprit du multilatéralisme.

Le fléau du terrorisme continue de nous hanter - qu'il s'agisse du terrorisme perpétré contre des innocents par des individus, des groupes ou par certains Etats. C'est un fléau que rien ne saurait justifier, et qui doit être condamné sans ambiguïté, quel qu'en soit le responsable. Le meilleur exemple de ce que le terrorisme perpétré par un Etat peut faire est donné dans les Etats de première ligne en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Amérique latine et ailleurs où des villages entiers ont été réduits en cendres et où des centaines et des centaines de tombeaux de victimes innocentes des raids de nuit et de bombardements aériens

Mlle Chiepe (Botswana)

parément la contrée telles des meules de foin. Il s'agit là de terrorisme dans tous les sens du terme et cela doit être condamné sans équivoque.

Je voudrais terminer ma déclaration comme je l'ai commencée - en rendant hommage une fois encore aux Nations Unies pour ce qu'elles représentent, au Secrétaire général pour sa direction éclairée et féconde et au personnel pour son dévouement désintéressé à la cause internationale. Nous croyons fermement et sans réserve à cette institution mondiale et nous sommes décidés à la préserver, à la renforcer et à lui insuffler un sens nouveau de ses buts et de sa mission.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. SSEMOGERERE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter très sincèrement M. Dante Caputo de son élection à la présidence, hommage bien mérité à ses qualités personnelles et aux services remarquables qu'il a rendus à son pays et à la communauté internationale ainsi qu'au rôle et à la place de l'Argentine dans les affaires mondiales. Sa grande sagesse et sa vaste expérience des affaires politiques et diplomatiques lui seront d'un grand concours à la présidence. Nous sommes certains qu'il contribuera de façon décisive au succès de nos délibérations.

Je tiens également à exprimer officiellement nos sincères remerciements à son prédécesseur, M. Peter Florin, qui a présidé la quarante-deuxième session de façon remarquable et impartiale.

J'aimerais saisir également cette occasion pour exprimer la gratitude et l'admiration de ma délégation au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Ces dernières années, l'Organisation a dû faire face à de nombreuses difficultés et problèmes ardues, y compris un recul manifeste du multilatéralisme, qui compromettent sa viabilité même. Mais le Secrétaire général n'a jamais renoncé à sa volonté de veiller à ce que l'Organisation continue à jouer dûment son rôle. Avec patience et ténacité, il a continué à la diriger d'une main ferme et réussi à inverser cette tendance et à replacer les Nations Unies au centre de la scène internationale. Le Secrétaire général a pris des initiatives pour faire participer les Nations Unies au règlement de nombreux conflits, de la guerre entre l'Iran et l'Iraq à l'Afghanistan, en passant par le Sahara occidental et l'Afrique australe, pour n'en citer que quelques-uns. Les accords de paix obtenus avec la médiation des Nations Unies ont fait monter en flèche la capacité de l'Organisation de relever les nombreux défis auxquels le monde se trouve confronté. Ces accords sont à l'origine du renouveau de confiance qui se fait sentir et, en fait, de la prise de conscience du rôle irremplaçable que jouent les Nations Unies en tant qu'instance multilatérale d'harmonisation des activités entreprises à l'échelle internationale pour faire face aux problèmes globaux de notre temps. La remise, le mois dernier, du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU témoigne de ce climat de confiance.

Aujourd'hui, les signes encourageants qui apparaissent sur la scène internationale, sont porteurs à la fois de défis et de possibilités. Les relations entre les superpuissances qui, bien souvent, ont une incidence importante sur l'environnement politique international, se sont détendues. On peut voir se

M. Ssemogerere (Ouganda)

profiler à l'horizon l'ébauche d'un monde pacifique. A condition d'être exploités intelligemment, les derniers progrès scientifiques et techniques pourraient aider l'humanité à maîtriser la nature, à vaincre la misère et à promouvoir le développement. En dépit de cette évolution encourageante, le monde continue d'être en butte à plusieurs crises politiques et économiques de toutes sortes. Ces tristes réalités continuent de nous accabler et les dangereuses anomalies qui caractérisent la présente situation internationale nous avertissent qu'en dépit de notre optimisme tout ne va pas pour le mieux.

En Afrique du Sud, on est en présence d'un système répressif et d'un gouvernement dont l'insensibilité et la brutalité sont sans précédent dans l'histoire humaine, de par l'intensité et la durée. L'existence de ce régime pose pour la communauté internationale trois problèmes extrêmement difficiles à résoudre : l'indépendance et la liberté de la Namibie, l'apartheid en Afrique du Sud et la déstabilisation des pays africains voisins.

Le droit d'un peuple à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance est un droit de l'homme fondamental qui ne peut se négocier et une aspiration universelle de l'humanité. Malheureusement, en Namibie, ce droit continue d'être foulé aux pieds par l'Afrique du Sud, qui persiste à défier avec arrogance la communauté internationale et les Nations Unies. Il y a 22 ans que le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie a pris fin. L'adoption, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 435 (1978), qui contient le seul plan d'indépendance de la Namibie à avoir été universellement accepté et parrainé par le Groupe de contact des Cinq, nous avait fait espérer à l'époque que l'indépendance de la Namibie était imminente. Malheureusement, la résolution 435 (1978) n'a toujours pas été appliquée. Dès le départ, la mise en oeuvre du plan des Nations Unies a été compromise, contrecarrée et sabotée par l'intransigeance et la duplicité de l'Afrique du Sud. Le régime sud-africain a invoqué prétexte sur prétexte pour commettre un acte de provocation après l'autre contre les Etats voisins, et ce pour tenter de justifier sa présence continue en Namibie et se dérober aux obligations qu'il s'est engagé à respecter aux termes de la résolution 435 (1978).

Depuis lors, les efforts déployés successivement pour mettre au point les dispositions de la mise en place du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT) ont été entravés par l'Afrique du Sud, qui continue de lier l'indépendance de la Namibie à une question qui lui est totalement étrangère, à savoir la présence des troupes cubaines en Angola. La question de Namibie est essentiellement un problème de décolonisation, tandis que

M. Ssemogerere (Ouganda)

la présence des troupes cubaines en Angola est un arrangement purement bilatéral conclu légalement entre l'Angola et Cuba au titre de l'Article 51 de la Charte. Les troupes angolaises et cubaines n'ont jamais pénétré en Afrique du Sud. Par contre, les forces sud-africaines ont envahi la partie méridionale de l'Angola et occupé pendant longtemps ce territoire. C'est l'invasion et l'occupation de son territoire par les forces sud-africaines qui, au départ, ont obligé l'Angola à solliciter l'assistance de Cuba. Il est par conséquent ridicule de placer la victime au banc des accusés ou de la comparer à l'agresseur ou encore d'exiger que la victime ne soit pas autorisée à chercher de l'aide en cas de légitime défense pour sa survie. L'Assemblée générale, dans ses nombreuses décisions, et le Conseil de sécurité, dans sa résolution 566 (1985), ont catégoriquement rejeté la notion de couplage. Or, en ce moment même, cette notion continue d'être invoquée aussi bien ouvertement qu'implicitement en tant que prétexte au ralentissement de la mise en place du GANUPT et au déni de l'indépendance au peuple namibien.

Les propos que le Secrétaire général consacre dans son rapport aux pourparlers en cours sur l'Angola et la Namibie sont empreints d'un certain optimisme, lorsqu'il déclare :

"Les perspectives d'indépendance pour la Namibie se sont améliorées.

L'activité diplomatique récente a sensiblement contribué au processus de paix en Afrique australe, ce qui devrait faciliter un règlement rapide de la question de Namibie. La date du 1er novembre 1988 a été avancée pour l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Compte tenu de ces faits nouveaux, le Secrétariat a entrepris une révision de ses plans d'urgence, afin d'être prêt à déployer en temps voulu le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie. J'espère que les efforts en cours réussiront finalement à apporter l'indépendance au peuple namibien." (A/43/1, p. 3)

Ma délégation accueille favorablement ce rapport et espère que, cette fois, les parties intéressées, notamment l'Afrique du Sud, prendront les choses au sérieux et ne donneront pas au Secrétaire général non plus qu'à la communauté internationale de faux espoirs.

La prudence s'impose donc, compte tenu de l'attitude adoptée dans le passé par le régime raciste sud-africain qui, une fois déjà, a soulevé d'immenses espoirs pour la communauté internationale pour les réduire ensuite brutalement à néant. C'est exactement ce qui s'est passé en 1980, à peu près à la même époque de l'année, au moment où les élections présidentielles aux Etats-Unis - membre du

M. Ssemogerere (Ouganda)

Groupe de contact des Cinq - étaient sur le point d'avoir lieu. Comme l'ont montré les pourparlers de préapplication tenus en février 1981, la promesse de l'Afrique du Sud de procéder à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) s'est avérée n'être qu'un canular.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Nous espérons sincèrement qu'on n'essaie pas une nouvelle fois de nous avoir et que nous allons assister sous peu à la mise en place du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), en tant que premier pas vers la décolonisation complète et immédiate de la Namibie.

Autant nous voulons nous montrer optimistes au sujet de l'indépendance de la Namibie, autant nous devons reconnaître que tout le problème sud-africain vient de l'apartheid. Le régime sud-africain continue de se montrer hostile contre ses voisins et nous ne pouvons que continuer à demander si le régime d'apartheid permettra à la Namibie d'accéder à une véritable indépendance.

Nous estimons que la communauté internationale, la South West Africa People's Organization (SWAPO) et ses alliés doivent se tenir prêts à relever tout défi dans le cas probable où le régime d'apartheid s'apprêterait à nous faire un nouveau croc-en-jambe. A cette fin, ma délégation appuie pleinement les efforts du Secrétaire général tendant à mettre en place le GANUPT en Namibie et invite instamment la communauté internationale à appuyer toutes les mesures nécessaires pour garantir la souveraineté et la viabilité d'une Namibie indépendante.

La Namibie relève de la seule responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Il faut par conséquent que toute négociation sur l'application de la résolution 435 (1978) ait lieu dans le cadre de l'ONU. Il importe également que la SWAPO, représentante légitime du peuple namibien, participe directement à ces pourparlers.

En Afrique du Sud, les gens demeurent victimes des pratiques inhumaines du racisme, de la répression, de la privation et du terrorisme d'Etat. Ces trois dernières années, le régime sud-africain a intensifié la terreur. L'état d'urgence imposé en Afrique du Sud équivaut en réalité à la loi martiale puisqu'il vise à museler la presse, à augmenter le nombre des arrestations arbitraires en masse, à procéder à des détentions arbitraires, à torturer et à tuer de nombreux Sud-Africains innocents, y compris des femmes et des enfants.

Toutefois, la supériorité militaire du régime raciste est clairement mise au défi. Pour la première fois nous venons de voir des Blancs se révolter contre leur recrutement dans la Force de défense sud-africaine. Le nombre de Blancs qui s'y dérobent a atteint un niveau qui commence à inquiéter le régime de Pretoria. Récemment, les chefs de 143 jeunes qui se sont soustraits à la conscription ont exprimé leur volonté de s'opposer vigoureusement au service militaire obligatoire



M. Ssemogerere (Ouganda)

et ont accusé les forces de défense sud-africaines d'être la cheville ouvrière du système d'apartheid. Ils estiment que servir dans les forces de défense sud-africaines n'est pas une façon de contribuer à la paix dans leur pays et dans la région dans son ensemble. L'Eglise réformée néerlandaise qui avait donné à l'apartheid son appui philosophique a été contrainte de désavouer le système comme étant incompatible avec les croyances et les principes moraux chrétiens. L'accroissement de la division au sein de l'establishment afrikaner en Afrique du Sud témoigne du succès constant de la lutte de libération. Le régime raciste est en guerre avec son propre peuple.

On nous dit souvent que si les Sud-Africains continuent de combattre cette guerre de résistance, le régime d'apartheid sud-africain "se sentira de plus en plus assiégé et deviendra un Etat garnison où tous les Sud-Africains seront perdants". Bien entendu, il y a un prix à payer pour la liberté. La Charte des Nations Unies a été achetée à ce prix. Les peuples du monde entier, y compris ceux qui ne savaient pas très bien ce qui était en jeu, ont été mobilisés pour combattre au cours de la seconde guerre mondiale. Les pertes humaines et matérielles ont été importantes mais le résultat final en valait la peine. Cependant, en Afrique du Sud on nous dit que c'est différent : il est même tabou de mentionner les sanctions.

La communauté internationale ne saurait attendre plus longtemps et laisser le régime raciste sud-africain, directement ou par ses substituts, perpétrer ses actes d'agression et de sabotage économique contre les Etats voisins, dans le but déclaré de les terroriser et de les assujettir. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer publiquement toute la reconnaissance de l'Ouganda aux Etats de première ligne pour les sacrifices considérables qu'il continue de consentir dans la lutte contre l'apartheid. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître son appui économique à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

Le conflit provoqué par l'apartheid est à l'origine de l'immense tragédie qui s'est traduite par le déplacement et l'exode massif de personnes devenues des réfugiés. L'UNICEF, dans son rapport intitulé "Children on the Frontline - the impact of apartheid, destabilization and warfare on the children in southern South Africa", rapporte et décrit cette triste réalité. En août dernier à Oslo, en Norvège, une conférence internationale a été convoquée pour traiter ce problème.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Nous adressons toute notre reconnaissance à ceux qui ont fourni une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées. Cependant, cette assistance ne peut être qu'un palliatif : tant que l'apartheid durera, la tragédie se poursuivra. Nous nous devons de mettre fin à ce crime contre l'humanité.

Le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle au bon moment que le système d'apartheid est à la base même des pratiques contre lesquelles la Déclaration a été élaborée. Le fait qu'un tel système puisse prospérer est en soi un réquisitoire contre tous ceux qui, par leurs actions ou leur silence, ont contribué à sa survie.

Cinquante ans se sont écoulés depuis l'infâme Conférence de Munich, où, face aux dangers que représentaient les nazis pour le reste du monde, un fragile accord de paix a été signé en 1938 afin d'apaiser Hitler. Elle s'est révélée une erreur coûteuse dont le prix en a été la seconde guerre mondiale. La leçon tirée alors a été qu'il n'était pas payant d'apaiser un tyran ou, qui plus est, un groupe qui croit en l'idée d'une race supérieure. Il est intéressant de noter que lorsque le monde a compris le danger que représentait le régime d'Hitler, il a pris les armes contre lui et, en le combattant, y a mis fin. Le régime d'apartheid en Afrique du Sud pose précisément un danger analogue et exige une action concertée de la part de la communauté internationale.

Nous prétendons que l'apartheid ne peut pas être réformé : il doit être démantelé. La conduite du régime de Pretoria en Afrique du Sud, ainsi qu'en Namibie, et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne, relèvent clairement de l'Article 39 de la Charte. L'imposition de sanctions globales obligatoires est de toute évidence un impératif et c'est peut-être la seule façon pacifique qui nous reste d'éliminer l'apartheid.

Nous nous félicitons des évolutions positives dans une région en crise d'Afrique, à savoir le Sahara occidental. L'Accord de paix que le Maroc et le POLISARIO ont accepté devrait contribuer à mettre fin à une situation de conflit et ainsi achever le processus de décolonisation du Sahara occidental. Nous saluons les efforts du Secrétaire général et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à cet égard. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le Secrétaire général et l'OUA dans la mise en oeuvre de l'Accord.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Nous saluons également l'accord intervenu et la normalisation des relations entre l'Ethiopie et la Somalie d'une part, et entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad d'autre part. Il s'agit là d'événements positifs dans notre région.

Nous nous félicitons également du cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq. La guerre a entraîné des pertes humaines et matérielles importantes dans les deux pays. La tâche de réconciliation est énorme. Nous demandons instamment aux parties de faire en sorte que la trêve soit maintenue et que la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité soit mise en oeuvre rapidement.

M. Ssemogerere (Ouganda)

La situation qui règne au Moyen-Orient continue d'inquiéter l'Ouganda. Le peuple de Palestine continue de languir sans patrie. Au mépris flagrant de la communauté internationale, Israël continue de renforcer sa main-mise sur les territoires arabes occupés. Mais le peuple palestinien a refusé de capituler devant les mesures oppressives prises par Israël et il continue de lutter contre l'occupation et de la rejeter. Les soulèvements qui durent depuis décembre 1987 témoignent de sa volonté résolue de défendre ses droits inaliénables. Loin de répondre à l'appel de la communauté internationale et de libérer les territoires arabes occupés, Israël a choisi de répondre par la force brutale. Tout cela constitue un triste chapitre de la tragédie apparemment sans fin du peuple palestinien. Il n'est guère besoin de rappeler à Israël que la résolution 191 (III) de 1947, qui fondait l'Etat d'Israël, créait également un Etat arabe palestinien. Les Nations Unies ont le devoir de faire appliquer cette résolution.

Comme toujours, l'Ouganda demande le retrait inconditionnel d'Israël des territoires arabes et palestinien occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Le peuple de Palestine, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime, a un droit inaliénable à l'autodétermination et à un Etat palestinien indépendant.

Je voudrais souligner que nous avons toujours appuyé la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, qui demande la convocation rapide d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que cette conférence offrirait une occasion et une tribune uniques pour trouver une solution juste et durable à la crise.

S'agissant de l'Afghanistan, l'Ouganda se félicite des Accords de Genève qui offrent au peuple afghan la possibilité de résoudre son problème. Toutes les parties intéressées doivent respecter scrupuleusement les dispositions des Accords.

Nous sommes par ailleurs encouragés par l'évolution de la situation au Kampuchea, où l'on semble entrevoir une possibilité de résoudre le conflit par des moyens pacifiques.

Notre position sur la division de la Corée n'a jamais changé. Nous appuyons entièrement les aspirations du peuple de ce pays divisé à une réunification pacifique sans ingérence extérieure.

Nous sommes également encouragés par le rapport du Secrétaire général sur la question de Chypre, dans lequel il indique que les pourparlers intercommunautaires pourraient aboutir. Je souhaite réaffirmer l'appui constant de l'Ouganda à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de Chypre.

M. Ssemogerere (Ouganda)

En ce qui concerne l'Amérique centrale, nous estimons que le plan Arias, qui figure dans l'Accord de paix de Guatemala de l'année dernière, pourrait constituer la base d'une solution du conflit dans la région. Les populations de la région devraient négocier elles-mêmes la solution de leurs problèmes, à l'abri de toute ingérence ou intimidation extérieures. Il importe de respecter la souveraineté et l'indépendance de chaque pays de la région.

L'une des questions les plus pressantes de notre époque est la prévention de la guerre, notamment d'une guerre nucléaire. Les armes nucléaires posent un danger à tous les pays puisque aucun Etat ne serait à l'abri des retombées nucléaires. Par conséquent, la recherche d'un désarmement général et l'élimination des armes nucléaires demeurent des questions d'une importance primordiale pour tous les pays. Des événements prometteurs sont intervenus l'année dernière. L'accord FNI entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, portant sur le retrait et la destruction de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée déployés en Europe, est probablement l'aspect le plus important de cette évolution. L'Accord a été conclu après une décennie de tension dangereuse dans les relations entre les superpuissances qui a fait de notre planète un endroit peu sûr. Nous nous félicitons par conséquent vivement de cet accord.

Cependant, il convient de faire une mise en garde : le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires n'a qu'un effet quantitatif limité sur la menace nucléaire. Le nombre d'armes qui doivent être éliminées par les deux parties représente moins de 5 % du nombre total des armes nucléaires déployées. La principale importance du Traité n'est pas d'ordre militaire; le Traité représente plutôt une concession substantielle faite aux positions politiques et stratégiques des deux superpuissances. Pour que l'Accord donne toute la mesure de sa portée historique majeure, il doit servir de tremplin pour des négociations bilatérales et multilatérales destinées améliorer la sécurité dans le monde. Il importe de poursuivre les négociations sur la réduction progressive des armes stratégiques et d'assurer la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le désarmement nucléaire et le désarmement classique sont des aspects complémentaires de l'objectif du désarmement général et complet. La prédominance globale des armes classiques et la fréquence élevée de leur emploi depuis la deuxième guerre mondiale, qui imposent un lourd fardeau aux ressources des pays en développement, exigent une action urgente pour éviter leur prolifération. Au niveau régional, nous pouvons créer le climat indispensable à la réduction des armes classiques en adoptant des mesures propres à instaurer la confiance.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Nous avons espéré que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement parviendrait à un accord sur un programme destiné à accélérer le processus de désarmement. Malheureusement, cette session n'a pu convenir d'un document final. Cela ne devrait pas toutefois nous empêcher de persévérer car l'accord s'est fait sur de nombreuses questions.

En Afrique, nous avons, quant à nous, opté pour une zone exempte d'armes nucléaires et la plupart de nos pays sont des Etats parties au Traité de non-prolifération nucléaire. Mais les efforts que nous avons consentis pour parvenir à cet objectif ont été contrecarrés par la collaboration nucléaire persistante entre le régime raciste de l'Afrique du Sud, Israël et certains pays nucléaires. L'Afrique du Sud a publiquement reconnu qu'elle était maintenant à même de fabriquer des armes nucléaires. Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, la collaboration avec l'Afrique du Sud à cet égard est indéfendable. Nous pensons que l'énergie nucléaire doit être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Nous continuons donc d'espérer que l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission économique pour l'Afrique s'allieront avec l'Organisation de l'unité africaine pour faciliter la convocation d'un séminaire sur ce sujet qui devrait avoir lieu en Ouganda l'année prochaine.

La production, la fourniture et l'emploi des armes chimiques est, à notre avis, un délit criminel et une violation des droits de l'homme fondamentaux, notamment du droit à la vie. Ces armes tuent aveuglément. Nous exhortons tous les Membres de l'Organisation, individuellement et collectivement, à adopter des mesures concrètes pour interdire la production, la fourniture et l'emploi de ces armes meurtrières.

Depuis fort longtemps, les déchets toxiques, y compris les déchets nucléaires, produits dans les pays industrialisés sont déversés dans les pays en développement. Nous nous refusons, en Afrique, à accepter que notre continent soit utilisé comme un dépotoir pour des immondices industriels dangereux. Nous appuyons la promulgation d'une convention qui ferait de ce procédé un crime international. Il faut condamner et punir ceux qui se livrent et collaborent à ces pratiques, ou conspirent à ces fins.

Il devrait maintenant être évident que le désarmement est inextricablement lié au développement. Le fait que, dans le monde où nous vivons, l'on dépense plus de 1 000 milliards de dollars par an au titre des armements n'est pas à l'honneur de notre époque. Ce montant équivaut à l'endettement total des pays en

M. Ssemogerere (Ouganda)

développement, avec son cortège de privations et de misères. Que l'on utilise les ressources du monde pour le détruire plutôt que pour améliorer le bien-être de l'humanité est une preuve éloquente de la folie humaine. Nous espérons que la détente qui a eu lieu récemment inaugurerá une période où ces ressources seront orientées vers le développement.

La configuration politique mondiale semble s'être considérablement améliorée au cours de l'année écoulée, en contraste total avec le tableau que nous présente la situation économique. Le système économique international demeure intrinsèquement inique.

M. Ssemogerere (Ouganda)

La triste réalité, c'est que la structure mondiale actuelle préserve et perpétue une oasis de privilège et d'abondance au milieu d'un désert de pénurie et de privation. C'est une situation préoccupante qui a de graves conséquences pour l'avenir. Les pays en développement doivent toujours faire face à des circonstances difficiles. Ils doivent supporter le fardeau astronomique de la dette, le rétrécissement du commerce mondial et la détérioration des termes de l'échange.

La plupart des pays en développement avaient jusqu'ici trouvé leurs ressources dans l'exportation des matières premières. Mais ces dix dernières années, les prix de ces produits n'ont pas cessé de chuter et se sont maintenant quasiment effondrés. Or les prix à l'importation des produits manufacturés provenant des pays industrialisés, exigés en tant qu'apports de production, continuent de grimper. Il en résulte une sortie nette scandaleuse de ressources du Sud appauvri vers le Nord nanti se traduisant par de plus grandes difficultés en matière de balance des paiements, par des termes de l'échange défavorables et par un recours inévitable à l'emprunt auprès du Nord. Ceux qui, parmi nous, sont originaires du Sud, devraient également prendre sérieusement en considération le fait que tant que le Nord continuera de fixer les prix de nos produits en même temps que les prix des siens, l'océan de pauvreté, de faim, de maladie et de malnutrition continuera de s'élargir. Il nous appartient par conséquent de nous unir pour notre existence. Nous ne saurions tolérer davantage une situation dans laquelle la faim est la seule récompense du dur labeur de nos peuples.

Pour faire face à ce problème, les pays en développement ont été priés par les pays du Nord et par leurs institutions financières d'entreprendre des mesures d'ajustement structurel. Les mesures qu'ils ont été contraints de prendre sont sévères et affectent de manière négative leurs perspectives de développement. Dans un environnement économique difficile, les gouvernements doivent faire face aux tensions sociales et politiques qui en découlent. Ces mesures n'ont pas donné les résultats escomptés. En outre, elles sont compromises par un protectionnisme accru dans les pays développés, par une réduction brutale des recettes provenant des exportations de matières premières et par le piège de la dette toujours croissante. C'est cette situation économique critique que connaît l'Afrique.

Lorsque l'Assemblée générale, à sa treizième session extraordinaire, l'a adopté, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 a suscité de grands espoirs. Mais



M. Ssemogerere (Ouganda)

aujourd'hui, la situation économique en Afrique continue de s'aggraver malgré les réformes économiques qui ont été entreprises à un coût social et politique extrêmement lourd. Les ressources financières disponibles restent insuffisantes pour permettre un redressement et une croissance économique durables dans notre continent.

Les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation à court terme mal conçus et imposés de l'extérieur sont devenus l'emblème des réformes appuyées au plan international en Afrique. Entre-temps, les sorties de ressources nettes d'Afrique ont augmenté en raison des problèmes corollaires que posent la gestion des recettes d'exportation, la diminution des entrées de ressources réelles et le lourd fardeau du service de la dette.

Nous sommes maintenant en présence d'indicateurs alarmants sur le fléau que représente la baisse des investissements dans les secteurs sociaux : une chute importante des inscriptions scolaires, notamment au niveau primaire, assortie d'une poussée massive de l'exode des cerveaux, du taux de mortalité infantile le plus élevé du monde et du risque de perdre des millions de vies humaines en raison de la réapparition de maladies que l'on pensait éradiquées depuis longtemps. En effet, en l'absence d'une croissance économique positive, les programmes d'ajustement en Afrique sont devenus inexplicables sur le plan politique, inacceptables sur le plan social et irréalisables sur le plan économique.

Pour l'Afrique ou pour toute autre région en développement, il est illogique et inadmissible de sacrifier son développement réel à long terme et sa prospérité à quelques macro-équilibres à court terme et éphémères considérés sur un plan théorique. Alors que le rôle des forces du marché dans la répartition efficace des ressources est critiqué, les généralisations politiques fondées sur l'idéologie déforment la réalité et ne devraient jamais avoir d'influence sur l'orientation des réformes économiques.

Nous pensons que pour la transformation structurelle à long terme de l'Afrique, il faut examiner les autres possibilités viables d'arriver à un ajustement traditionnel. Pour établir des économies viables pour notre continent, il est impératif que cette croissance soit fondée sur le transfert des sciences et des techniques, sur le recours à des accords commerciaux favorables, sur une intégration économique régionale et sous-régionale à l'efficacité renforcée et sur l'avènement de la suprématie de l'être humain dans le développement économique.

La dette actuelle de l'Afrique, qui atteint 200 milliards de dollars, paraît relativement faible face à la dette totale des pays en développement, qui est

M. Ssemogerere (Ouganda)

évaluée à 1 200 milliards de dollars. Cependant, le ratio de service de la dette en Afrique est estimé en moyenne à 60 % mais dépasse les 100 % dans un certain nombre de pays. En décembre 1987, à sa réunion au sommet extraordinaire, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté une position commune à l'égard de mesures et de modalités précises permettant de faire face au problème de la dette africaine, dans le cadre d'une stratégie intégrée, solidaire et axée sur le développement, fondée sur le dialogue, la coopération et le partage des responsabilités. Nous espérons que les créiteurs et l'ensemble de la communauté internationale apporteront leur appui précieux à l'initiative africaine pour un dialogue Nord-Sud sur toutes les questions urgentes.

Nous devons restructurer avec prudence nos liens commerciaux et financiers afin que nos propres marchés puissent agir comme moteur de notre propre développement. Nous estimons donc encourageants le système mondial de préférences commerciales qui a été adopté par les pays non alignés et les initiatives qui ont été prises par la Commission du Sud. Dans notre propre sous-région de l'Afrique orientale et australe, notre zone de commerce préférentiel s'est engagée résolument sur la voie d'une coopération économique régionale à cette fin.

Les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans le monde de demain. Elles devraient par conséquent être renforcées à cette fin. Nous acceptons les réformes quand elles ont pour but de rationaliser et de mieux employer les ressources. Les Etats Membres de l'Organisation devraient toutefois veiller à ce que les réformes ne l'affaiblissent pas et ne viennent pas remettre en cause ni compromettre le rôle multilatéral qui lui est confié par la Charte. Le Secrétaire général, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, a fait une mise en garde éloquente :

"Tout pays, grand ou petit, qui tournerait tant soit peu le dos à l'Organisation des Nations Unies renoncerait à une bonne part de son influence réelle ou potentielle. Adopter une double politique - d'un côté prêter allégeance à la Charte et de l'autre chercher à marginaliser l'Organisation - serait aller à l'encontre du but essentiel, qui est d'harmoniser les efforts des nations vers les fins qui leur sont communes." (A/43/1, p. 8)

Alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de l'immuable Déclaration universelle des droits de l'homme, nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour promouvoir les droits de l'homme par la mise en place de services consultatifs dont les gouvernements, y compris celui de l'Ouganda, ont profité. Nous ne devons pas oublier qu'un objectif primordial des Nations Unies

M. Ssemogerere (Ouganda)

exposé dans la Charte est de garantir le plein exercice des droits de l'homme fondamentaux, le respect, la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que la promotion du progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans une plus grande liberté. Il est proclamé dans l'article 25 (1) de la Déclaration :

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté."  
[Résolution 217 (III)]

Il est déclaré dans l'article 28 :

"Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente déclaration puissent y trouver plein effet." (Ibid.)

M. Ssemogerere (Ouganda)

Alors que nous nous préparons à entrer dans le prochain millénaire, la réalisation de ces objectifs demeure le défi que nous devons relever pendant la prochaine décennie. Il est impérieux pour nous de nous demander si nous allons léguer aux prochaines générations un ordre international qui garantit le plein exercice des droits proclamés dans leur intégralité. La persistance du sous-développement entraîne le chômage, la pauvreté, la maladie et la privation sociale. Cette situation devient un terrain propice aux dictateurs, aux conflits, aux guerres et aux violations des droits de l'homme. C'est à ce stade que la communauté internationale commence à s'attaquer aux symptômes, à savoir les réfugiés, la famine, etc. Toute la scène devient une tragi-comédie où les pauvres continuent de poursuivre un mirage appelé développement.

Les Nations Unies sont en train de mettre au point une stratégie du développement pour les années 90. Il importe que cette stratégie soit axée sur les gens. Elle doit avoir pour objectif de permettre un développement à visage humain et l'ordre international envisagé par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous soutenons que le droit au développement est un droit de l'homme fondamental. Nous ne devrions pas bâtir l'édifice du monde de demain de façon telle que nous nous retrouverions en fin de compte avec une minorité en marche vers une révolution postindustrielle tandis que la majorité écrasante demeurerait prise au piège du sous-développement et de la pauvreté. Une telle situation serait la recette d'une insécurité perpétuelle, d'un monde sans paix. Voilà le défi que doivent relever les Nations Unies.

ALLOCUTION DE Sir ANEROOD JUGNAUTH, PREMIER MINISTRE DE MAURICE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va à présent entendre une déclaration du Premier Ministre de Maurice.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de Maurice, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Maurice, Sir Anerood Jugnauth, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Sir Anerood JUGNAUTH (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement de Maurice, j'ai le plaisir de vous exprimer mes félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles éminentes et votre vaste expérience dans le domaine de la diplomatie sont une garantie de succès des délibérations de la session de l'Assemblée générale.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

Je tiens à exprimer également la reconnaissance du Gouvernement de Maurice pour la tâche éminente accomplie par M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, Président sortant de l'Assemblée.

S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar mérite une mention spéciale pour son attachement à la poursuite des buts et objectifs des Nations Unies. En dépit de nombreux obstacles sur son chemin, il a réussi à amener à la table de négociation les antagonistes et les adversaires d'hier, et ils sont maintenant en pourparlers pour trouver des solutions à des problèmes irréductibles. Nous voudrions l'assurer de notre appui indéfectible dans la tâche exigeante qui est la sienne.

C'est avec grand plaisir que, au nom du peuple et du Gouvernement de Maurice, je félicite, par votre intermédiaire, les forces de maintien de la paix de l'ONU, qui ont reçu le prix Nobel de la paix. Depuis des décennies, on voit les Casques bleus des forces de maintien de la paix partout dans le monde patrouiller les zones de conflit les plus diverses. Comme le dit la citation du prix Nobel :

"Les forces de maintien de la paix de l'ONU, dans des circonstances extrêmement difficiles, ont contribué à la réduction de tensions là où un armistice a été négocié mais où un traité de paix n'a pas encore été établi."

Ce prix Nobel de la paix est également un hommage qui vous est rendu à vous-même, Monsieur le Président, au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et à toute la famille des Nations Unies.

Plus tôt cette année, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est attaquée au problème qui se pose à l'humanité. Bien qu'il n'ait pas été possible d'adopter un document final, nous avons été unanimes pour reconnaître la gravité du problème. Tout le monde reconnaît que les divergences dans les domaines politique, militaire, social, économique et autres ne devraient pas faire obstacle à une coopération internationale plus étroite pour instaurer la paix et la sécurité. Le processus du désarmement tout entier serait facilité par une approche positive, une plus grande largeur d'esprit et une plus grande transparence en matière militaire.

Les armes nucléaires aujourd'hui constituent la menace la plus grave à l'existence de l'homme. Par conséquent, nous devons avant tout nous efforcer d'éviter l'holocauste nucléaire. Lors de la session extraordinaire, il y a eu un début de consensus sur des questions prioritaires relatives aux armes chimiques, à la vérification et à la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

d'autres progrès seront réalisés lors de discussions futures de ces questions vitales.

La session extraordinaire s'est félicitée de l'existence de zones dénucléarisées et a débattu de la création de nouvelles zones. Le Comité spécial de l'océan Indien a terminé sa deuxième et dernière session de 1988 le 22 juillet. A la fin des travaux du Comité spécial de l'océan Indien, le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Daya Perera, de Sri Lanka, a exprimé l'avis que les membres du Comité avaient la volonté politique de convoquer la Conférence à Colombo en 1990, au plus tard. Nous souscrivons sans réserve à cette vue. Je suis persuadé que les membres du Comité spécial auront des discussions importantes au cours des deux réunions préparatoires prévues pour 1989 pour que cette conférence tant attendue soit enfin convoquée. Ma délégation apportera son plein appui au Comité spécial dans ses travaux, car nous, Mauriciens, sommes profondément préoccupés par la démilitarisation de l'océan Indien.

Dans le passé, nous avons parlé des immenses ressources consacrées aux armements, notamment aux armes et forces classiques. Nous sommes vigoureusement favorables au programme d'action arrêté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Un processus global de désarmement menant à une réduction sensible des dépenses militaires libérera nécessairement des ressources dont on a tant besoin pour promouvoir la prospérité de toutes les nations. Une paix durable a plus de chances d'être instaurée par un développement économique que par des dépenses somptuaires en armements.

Je voudrais également dire que Maurice appuie la position de S. E. Shri Rajiv Gandhi, Premier Ministre de la République de l'Inde, énoncée dans son intervention le 9 juin 1988 à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En violation claire des principes des Nations Unies, l'île de Diego Garcia tout comme l'archipel des Chagos ont été détachés de Maurice par la Grande-Bretagne avant notre indépendance en 1968. L'île de Diego Garcia a été cédée par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis d'Amérique, qui en ont fait une base militaire. Les habitants de l'île ont été sommairement relogés à Maurice. Le rôle stratégique clef que joue maintenant Diego Garcia a amené le danger nucléaire au coeur même de l'océan Indien. Nous sommes décidés à ne jamais abandonner nos revendications sur Diego Garcia. Avec l'appui des autres Etats de l'océan Indien, nous continuerons

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

de mobiliser l'opinion internationale en faveur de la restitution de l'île de Diego Garcia. Nous sommes reconnaissants aux Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et au Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'aux autres pays amis, pour l'appui qu'ils continuent d'apporter à notre juste revendication.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

Il m'est pénible de devoir parler une fois encore du sort tragique de nos frères et soeurs d'Afrique du Sud qui depuis trop longtemps se voient refuser leurs droits fondamentaux et vivent sous un régime d'assassinat et de terreur. Malgré les efforts que font les Nations Unies depuis plus de 40 ans pour mettre un terme à cette forme odieuse de racisme, l'apartheid reste en vigueur. Des appels ont été lancés maintes et maintes fois au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il se conforme aux résolutions des Nations Unies, mais en vain. Le régime raciste d'Afrique du Sud continue de fouler aux pieds les résolutions où l'on demande la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques, l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société libre, unie et démocratique en Afrique du Sud fondée sur le suffrage universel. Mon gouvernement condamne systématiquement la politique d'apartheid. Nous estimons qu'il ne saurait y avoir ni paix ni sécurité en Afrique du Sud si l'apartheid n'est pas démantelé. Il faut également dire que le régime raciste d'Afrique du Sud poursuit sans relâche sa politique d'agression extérieure et de déstabilisation des Etats voisins de première ligne, au mépris des condamnations répétées et de l'imposition de sanctions.

La politique d'apartheid affecte négativement non seulement le peuple opprimé d'Afrique du Sud mais également le peuple namibien qui continue de subir l'occupation illégale de son pays. Il y a maintenant plus de 22 ans que l'Assemblée générale a mis fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour administrer le Territoire et le préparer à l'indépendance. Le Gouvernement sud-africain a recours à des tactiques dilatoires pour faire obstacle à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous appuyons depuis toujours la lutte que mène la South West Africa People's Organization (SWAPO) pour la libération de sa patrie. Nous continuerons de l'appuyer jusqu'à ce que le pays soit enfin libre. Nous espérons sincèrement que les entretiens en cours entre l'Afrique du Sud, l'Angola, Cuba et les Etats-Unis d'Amérique porteront enfin leurs fruits pour que les Nations Unies puissent, dans un avenir proche, accueillir en leur sein l'Etat indépendant et souverain de Namibie.

La diminution des tensions en Afrique australe permettra à la communauté internationale de s'attaquer à un autre problème crucial de la région, qui touche quelque six millions de réfugiés. Dans ce contexte, nous nous félicitons de



Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

l'initiative prise à la récente Conférence internationale sur le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées de formuler un plan d'action en vue de l'application de mesures de reconstruction et de réhabilitation dans une région ravagée par 13 ans de guerre.

Je voudrais maintenant dissiper tout doute sur la politique de Maurice à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud. C'est avec regret et colère que je dois dénoncer la campagne systématique de désinformation sur Maurice et ses liens avec l'Afrique du Sud. Cette campagne a été orchestrée par des intérêts acquis internationaux, qui se sentent menacés par le succès économique de Maurice, et par des rivaux jaloux incapables d'égaliser le miracle mauricien. Le but de la campagne est d'attribuer le succès de Maurice à ses liens avec l'Afrique du Sud et de lui coller l'étiquette de "briseur de sanctions".

Je voudrais saisir cette occasion pour rétablir la vérité. Sous la domination coloniale britannique, des liens administratifs et économiques unissaient Maurice et l'Afrique du Sud. Géographiquement, l'Afrique du Sud est la terre continentale la plus proche de notre île. Cependant, depuis que mon gouvernement est entré en fonctions en 1983, les liens avec l'Afrique du Sud, déjà limités, ont été restreints et nous avons activement recherché d'autres sources et marchés.

En 1982, les exportations nationales et les réexportations de Maurice vers l'Afrique du Sud représentaient 0,76 % du total de ses exportations et, en 1987, elles tombaient à 0,41 %. Nos importations en provenance d'Afrique du Sud, en 1981, représentaient 9,6 % du total de nos importations dans le monde. En 1987, elles ne représentaient plus que 8,3 %. Les investissements de l'Afrique du Sud à Maurice s'élevaient, en 1987, à 1,27 % du total des investissements étrangers. Les investissements de l'Afrique du Sud dans notre zone d'exportations ne sont que de 0,7 % du total des investissements alors que ceux de Maurice représentent 60 %. Nous avons diversifié nos sources de tourisme de sorte que le pourcentage des touristes sud-africains est passé de 22,6 % du total des arrivées touristiques, en 1984, à 14,7 %.

Maurice a une économie très fragile, car c'est un petit Etat insulaire sans ressources minières et éloigné des marchés et des grandes voies maritimes. Néanmoins, mon gouvernement, appuyé par le peuple de Maurice, cherche activement à s'écarter de l'Afrique du Sud, conformément aux engagements que nous avons pris envers les Nations Unies, le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine.

La question de Palestine figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis la création des Nations Unies et n'a toujours pas trouvé de solution juste

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

et équitable. Une telle solution ne peut se trouver que dans le cadre d'un règlement global de la situation du Moyen-Orient, fondé sur le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967 et sur la restauration de tous les droits du peuple palestinien, notamment son droit de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit d'édifier son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national. En conséquence, nous appuyons la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul et légitime représentant du peuple palestinien.

Mon gouvernement se félicite de ce que l'Iran et l'Iraq aient accepté de se rendre à la table de négociations grâce aux efforts persévérants du Secrétaire général, à la sagacité diplomatique dont il a fait preuve, et à la diligence inlassable de ses collaborateurs. Nous espérons que les efforts du Secrétaire général ouvriront la voie à un règlement pacifique dans cette région déchirée et ravagée par la guerre.

Nous nous félicitons également des efforts entrepris par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans leur quête d'un règlement politique et global du problème du Kampuchea. Toute intervention étrangère et toute occupation militaire devraient cesser sans plus tarder. Le flux incessant de réfugiés en provenance de ce pays a engendré des tensions et des problèmes de sécurité dans les Etats voisins. La récente réunion informelle de Djakarta, qui s'est tenue dans la ville de Bogor du 25 au 28 juillet 1988, offre sans aucun doute une bonne base de départ pour un processus de paix susceptible de mener à la restauration du statut souverain, indépendant, neutre et non aligné du Kampuchea.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

Nous nous félicitons des récents Accords de Genève, étape décisive vers le rétablissement de la paix en Afghanistan. C'est là une réalisation à porter à l'actif des Nations Unies, et plus particulièrement du Secrétaire général. Je tiens également à rendre hommage aux Etats-Unis et à l'Union soviétique qui ont su se montrer compréhensifs.

Le peuple coréen attend lui aussi avec impatience la réunification pacifique de son pays. Nous espérons que, grâce au dialogue, le peuple de la Corée, celle du Nord comme celle du Sud, viendra bientôt rejoindre la communauté internationale aux Nations Unies.

En ce qui concerne les droits de l'homme, mon gouvernement est vivement préoccupé par les cas de violations des droits de l'homme et des libertés démocratiques, la promulgation d'un décret national de sécurité coercitif, et par-dessus tout le harcèlement systématique d'un groupe ethnique à Fidji. Nous réclamons la restauration immédiate du processus de réconciliation nationale et attendons du Gouvernement de Fidji qu'il démontre son fair-play, son souci de justice universelle, de tolérance et d'harmonie.

De même, nous espérons que la raison l'emportera et que les tensions dans des régions de conflits comme à Chypre, au Liban et en Amérique centrale céderont le pays à la paix et à la stabilité.

Voilà près de 10 ans que l'économie mondiale est en stagnation, provoquant un ralentissement du développement, voire la récession, des taux de chômage élevés et une misère épouvantable. Le commerce mondial est caractérisé par de brusques fluctuations des changes, les déséquilibres commerciaux entre les principales économies de marché et le fardeau de la dette des pays en développement. L'étude de l'économie mondiale de 1988 préparée par les Nations Unies prévoit une chute de la croissance en 1989. L'étude signale en outre que tandis que la croissance économique des pays développés a énormément varié l'année dernière du fait de la dette étrangère, du déclin des recettes d'exportations et d'une orientation difficile vers la stabilité économique, la croissance s'est ralentie dans les pays en développement, ceux d'Afrique et d'Amérique latine essentiellement, où la production par habitant ne fait que chuter.

Mon gouvernement appuie l'appel en faveur de l'aide d'urgence aux pays en développement dont la croissance économique est paralysée par la dette extérieure, lancé par les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept principales nations industrielles et par le Président de la Commission des communautés européennes lors

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

du Sommet économique organisé récemment à Toronto. En 1987, les sommes transférées aux créanciers étrangers en intérêts et en remboursements ont dépassé les nouveaux prêts et absorbé les ressources nécessaires à l'investissement national. Plusieurs pays ont accumulé des arriérés importants auprès des Etats créanciers. En 1987, des sommes estimées à 2 milliards de dollars étaient dues au Fonds monétaire international (FMI) lui-même.

Les résultats obtenus par les pays en développement sont importants pour l'économie mondiale tandis qu'une situation mondiale saine, un système d'échanges ouvert, des courants financiers appropriés et une volonté de procéder aux réformes économiques nécessaires sont essentiels pour l'avenir des pays en développement. Les problèmes de nombreux pays en développement lourdement endettés sont une source de préoccupation économique et politique; ils peuvent menacer la stabilité politique des pays en développement eux-mêmes. De nombreux pays endettés ont entamé le difficile processus consistant à procéder à des ajustements macro-économiques et aux réformes structurelles nécessaires pour un progrès soutenu. Mon gouvernement réclame un accroissement des courants de ressources à des taux de faveur pour aider les plus pauvres des pays en développement à retrouver une croissance soutenue, surtout dans les cas où il leur est extrêmement difficile de faire face au service de leur dette. Les mesures protectionnistes, dans les pays développés notamment, devraient être levées sans retard afin de créer un environnement plus favorable et plus propice à la croissance accélérée du commerce international.

Un grand nombre d'Etats d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie sont toujours aux prises avec le problème de la dette. La récente déroute de la Bourse qui a entraîné des pertes soudaines beaucoup plus importantes que le total de la dette accumulée par les pays africains au fil des années, a montré à quel point même les économies les plus puissances pouvaient être vulnérables. Il est paradoxal et anormal que le continent africain, qui possède en abondance richesses humaines, naturelles, spirituelles et matérielles, soit devenu, après 20 ou 30 ans d'indépendance, exportateur de capital et de technologie humaine et importateur de compétence étrangère, de technologie inadaptée, d'aliments qu'il peut produire, de biens pour satisfaire des besoins créés artificiellement de l'étranger, en un mot, qu'il soit devenu un importateur de catastrophes et de découragement.

La communauté internationale a la lourde responsabilité de contribuer à régler notre crise de la dette. Les pays confrontés au problème de la dette et qui

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

ont le plus lourd handicap doivent faire l'objet d'une attention particulière, bénéficier de certaines concessions, de courants accrus de ressources et de taux d'intérêts réduits. Il est non moins important que l'exemple louable des pays donateurs qui ont annulé la dette publique ou qui l'ont convertie en dons soit largement suivi. En outre, il convient de faire en sorte que les solutions trouvées à la crise de la dette ne rendent pas plus grande encore la dépendance politique, économique et technologique des pays intéressés.

Nous appuyons les recommandations du rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, présidée avec tant de compétence par Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de Norvège. Les menaces à l'environnement ne connaissent pas de frontières. La coopération de tous les pays est nécessaire si nous voulons recouvrer un environnement sain. Une action urgente est nécessaire pour éviter au monde les changements climatiques dus à la pollution de l'air, de la mer et de l'eau douce, aux pluies acides, aux substances dangereuses, à la déforestation et aux déchets toxiques.

Maurice déplore que certaines sociétés sans scrupules cherchent à déverser des déchets industriels toxiques dans divers Etats africains. Les Etats en question sont pour la plupart des Etats de l'Afrique occidentale dont les Gouvernements n'ont pas de responsables chargés des problèmes d'environnement.

Voilà qui est gravement préoccupant, et pas seulement d'un point de vue humanitaire. Le problème en jeu n'est pas celui d'une compensation entre croissance et développement, d'une part, et problèmes d'environnement, d'autre part. Il faut replacer les choses dans leur juste contexte, autrement dit, ce problème est tout aussi urgent, sinon plus, que les problèmes de l'endettement chronique et de la pénurie alimentaire. La présence de déchets radioactifs et d'autres déchets toxiques sur le sol africain est nuisible aux programmes futurs de développement et à l'utilisation future des ressources naturelles.

Nous appuyons sans réserve la résolution de la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), organisée à Addis-Abeba. Cette résolution condamne l'utilisation des Etats africains comme dépotoirs par les pays les plus industrialisés, quelles que soient les compensations financières proposées. Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre des mesures rigoureuses afin d'exercer un contrôle et ainsi empêcher la répétition de ces actes irresponsables et répréhensibles. Nous demandons aussi à la communauté internationale d'aider les Etats touchés à remettre en état leur environnement naturel.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

Les pays développés riches devraient davantage se soucier des petits Etats insulaires vulnérables confrontés aux problèmes du développement. Outre nos ressources limitées et notre faible capacité de développement autonome, nous sommes éloignés des marchés internationaux dont nous dépendons énormément. Il est donc urgent et nécessaire de garantir la stabilité de ces marchés, pour ce qui est notamment de nos matières premières et de nos produits manufacturés. Nous lançons donc un appel à nos partenaires commerciaux du Nord pour qu'ils éliminent toutes les barrières commerciales et pour qu'ils renoncent aux mesures protectionnistes qui ont un effet négatif sur le développement de notre économie.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

Maurice s'efforce activement de développer ses liens de coopération régionale avec d'autres pays de l'océan Indien et avec les membres de l'East African Preferential Trade Area. Notre objectif commun est de parvenir à une plus grande autosuffisance grâce à l'amélioration de nos échanges commerciaux et à la mise en oeuvre de projets intrarégionaux. A cet égard, nous remercions les pays amis et les organisations internationales qui nous ont généreusement offert leur aide afin que ce processus de coopération régionale soit viable et réel pour tous.

L'utilisation et le trafic illicites des drogues menacent le bien-être de l'humanité. Il faut d'urgence coopérer étroitement au niveau international pour lutter contre tous les aspects du problème des drogues illicites, notamment contre la production, le trafic et le financement du commerce des stupéfiants. Mon gouvernement a adopté une législation sévère afin de confisquer les gains des trafiquants de drogue et d'empêcher le "blanchiment" de l'argent qui provient de ce trafic.

Bien que Hobbes, le grand philosophe anglais du XVIIIe siècle, ait déclaré dans son Leviathan que la vie de l'homme est courte, désagréable et brutale, nous avons, quant à nous, après avoir examiné la longue liste des problèmes et malheurs qui affligent le monde, des raisons de voir la lumière au bout du tunnel. On peut en effet trouver des raisons de satisfaction et de contentement dans le fait de savoir que, comme le montrent les événements récents qui se sont produits en Afrique du Nord, en Afghanistan, dans la région du Golfe, dans le domaine du désarmement, à la Conférence du Fonds monétaire international (FMI) de Berlin et ailleurs, on s'est engagé dans la voie de la raison. Surtout, on a soudain compris que le destin de l'homme passe par la survie de l'espèce.

Notre peuple est épris de paix et se voue à la cause de la paix dans notre pays et d'une paix durable dans le monde. Notre peuple défend les droits et la dignité de l'homme. Notre peuple soutient les valeurs, les principes et les pratiques démocratiques ainsi que la liberté d'association, de conscience et d'expression. Notre peuple croit également dans le caractère sacré de la vie humaine, dans l'unité nationale et internationale et dans la splendeur et la richesse de la diversité. Notre peuple croit aussi en un monde unique et en l'homme, et croit que nous devons constamment rechercher la vérité et nous attacher à l'intérêt commun qui nous lie tous sur notre planète Terre et qui devrait tous nous lier dans les efforts que nous menons ensemble afin d'oeuvrer pour un monde

Sir Anerood Jugnauth (Maurice)

meilleur, plus sûr et plus heureux. Nous croyons également que nous sommes venus - et que nous devrions tous venir - aux Nations Unies non pas pour sauver la face mais pour sauver des vies.

Fort de cette conviction, qu'il me soit permis de terminer ma déclaration sur cette note d'optimisme et de bonne humeur : demain sera l'aube d'un monde meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Maurice de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de Maurice, est escorté de la tribune.

M. GONELEVU (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, grâce à l'expérience que vous avez acquise dans le domaine international et à vos qualités personnelles, vous dirigerez nos travaux avec compétence et diplomatie. Nous vous félicitons de votre élection et vous assurons de notre plein appui et de notre coopération.

Nous remercions également S. E. M. Peter Florin, qui a dirigé avec une compétence remarquable les travaux de la quarante-deuxième session.

L'année 1988 et la quarante-troisième session de l'Assemblée générale seront probablement considérées comme l'un des jalons les plus importants dans l'histoire des Nations Unies. Jamais peut-être, depuis sa création, l'Organisation n'a joué un rôle aussi spectaculaire dans la solution des conflits, et cela à un moment où elle traverse la crise financière la plus grave de son existence. Le Secrétaire général et son personnel méritent tous nos éloges pour leurs efforts assidus et inlassables. Nous sommes certains qu'ils seront récompensés davantage encore pour leurs travaux avant que le dernier coup de marteau annonce la clôture de la quarante-troisième session, en septembre de l'année prochaine.

La cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq déclarée le 20 août dernier après l'une des plus longues, et peut-être des plus sanglantes, guerres du siècle vient soulager deux pays en guerre et leurs peuples. Ma délégation espère que le processus de paix en cours conduira au règlement durable des différends qui séparent ces deux nations si nobles. L'établissement de la paix entre elles signifiera tellement moins d'agitation dans une région des plus importantes pour la stabilité économique et politique du monde.

Comme le prouve le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq intervenu grâce à la médiation patiente du Secrétaire général, les Nations Unies peuvent jouer un rôle positif et prépondérant dans la solution des conflits. La cessation des hostilités



M. Gonelevu (Fidji)

dans la guerre du Golfe n'est pas le premier succès remporté à la suite des initiatives prises par le Secrétaire général dans une période de quelques mois à peine. Avant cela, il y a eu l'accord qui a conduit au retrait des troupes étrangères d'Afghanistan. Ces faits prouvent que, quel que soit le nombre de résolutions que peut adopter l'Assemblée générale, il n'y a guère de chance de résoudre les conflits sans l'adoption de mesures positives vers la médiation. L'intervention et les bons offices d'une tierce partie qui ne vise que la promotion de la paix et de la sécurité internationales semblent être une voie acceptable. L'Organisation des Nations Unies, par le biais des bons offices du Secrétaire général, est la tierce partie qui, comme elle l'a prouvé, peut jouer ce rôle capital de la manière la plus efficace qui soit.

Ma délégation est certaine que l'Iran et l'Iraq continueront de manifester les meilleures intentions au cours des négociations de paix et établiront bientôt la base d'une solution juste, acceptable et durable à leurs divergences. De même, nous espérons que les parties à l'accord concernant l'Afghanistan ne feront rien qui compromette le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan.

Espérons que les progrès vers la paix dans ces deux régions inciteront les parties à d'autres conflits à accepter les bons offices du Secrétaire général pour les aider à résoudre leurs divergences. Les signes sont encourageants en Namibie, à Chypre et au Sahara occidental. Nous exhortons toutes les parties intéressées à saisir l'occasion qui se présente et s'inspirant de l'exemple que constitue le processus de règlement de la question de l'Afghanistan et du conflit entre l'Iran et l'Iraq, à conforter l'espoir le plus cher de l'humanité qui est de vivre dans un monde pacifique. Nous sommes certains que le Secrétaire général, qui est ouvertement chargé par tous les Etats Membres de promouvoir la paix et la sécurité internationales, sera toujours disposé à user de ses bons offices pour la cause de la paix.

M. Gonelevu (Fidji)

Pour des petits pays comme le mien, l'une des façons de montrer notre attachement aux idéaux des Nations Unies est de contribuer aux opérations de maintien de la paix. Nous sommes heureux de constater que certains pays qui avaient retenu leurs contributions pendant de nombreuses années honorent maintenant leurs engagements. Malheureusement, un grand contributeur est maintenant débiteur. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres de ne pas paralyser l'Organisation au moment où elle s'apprête à apporter sa contribution la plus importante à la paix et à la sécurité depuis sa création. Je voudrais ici réaffirmer que mon pays continuera d'appuyer les Nations Unies dans tous leurs efforts d'instauration et de maintien de la paix. Nous continuerons de fournir des troupes, comme nous le faisons dans le cas de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et dans celui de la Mission de bons offices des Nations Unies pour l'Afghanistan et le Pakistan, et nous le ferons de toute autre mission de paix qui serait organisée. La remise du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU est un hommage mérité à l'Organisation et aux différents pays qui fournissent des troupes, y compris le mien.

Les événements qui se sont déroulés à Fidji l'année dernière et qui ont rendu nécessaire un examen de notre base constitutionnelle demeurent une source de profonde préoccupation pour nous. Nous sommes reconnaissants de l'appui que de nombreux pays ont manifesté à nos efforts pour mettre au point une solution appropriée aux circonstances. Comme le savent ceux qui connaissent bien notre région, nous sommes déterminés à poursuivre une politique qui soit juste et équitable pour toute notre population.

Le Gouvernement intérimaire a poursuivi deux principaux objectifs depuis son accession au pouvoir le 5 décembre 1987 : le relèvement de l'économie et l'élaboration d'une nouvelle constitution. Le 15 septembre 1988, le Gouvernement intérimaire a publié un projet de constitution impatientement attendu, qui contient des garanties relatives à la protection des droits et des libertés fondamentaux, y compris la protection du droit à la vie et à la liberté personnelle; à la protection contre l'esclavage et le travail forcé; à la protection contre les traitements inhumains; à la protection contre la privation de biens; à la protection de la propriété privée; à la protection de la liberté de conscience, de la liberté d'expression, de la liberté d'assemblée et d'association et de la liberté de mouvement; et à la protection contre la discrimination pour des raisons de race et de religion. On s'attend à un consensus sur le projet de constitution,

M. Gonelevu (Fidji)

qui permettra au gouvernement intérimaire d'honorer sa promesse de tenir des élections générales dans les deux ans qui suivent son accession au pouvoir, c'est-à-dire avant la fin de 1989.

Fidji est un pays multiracial, où tous les groupes ethniques vivent en harmonie sans harcèlement systématique. Nous n'institutionnaliserons jamais le racisme, comme on l'a prétendu récemment. En même temps, il est vital que les besoins et les craintes de la communauté autochtone soient examinés pour assurer une paix et une stabilité à long terme. Nous devons prendre des mesures positives de toute urgence pour veiller à ce que la communauté autochtone ne devienne pas une minorité défavorisée dans son propre pays.\*

La question de la décolonisation occupe chaque année une place très importante dans l'ordre du jour de l'Assemblée. Il ne reste que fort peu de territoires coloniaux. Nous demeurons pleinement attachés au principe de l'autodétermination pour tous les peuples colonisés. C'est aux peuples qu'il appartient de choisir. Une fois qu'ils ont pris leur décision, la Puissance administrante et la communauté internationale doivent respecter leur choix et les aider dans la mise en oeuvre de leur décision.

Des quelques territoires dits non autonomes qui subsistent, aucun ne préoccupe davantage la communauté internationale que la Namibie, qui continue d'être occupée illégalement par le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité fournit la base d'un règlement juste de la question de Namibie et nous aimerions qu'elle soit mise en oeuvre dans son intégralité. L'accord intervenu le mois dernier est un signe positif dont nous nous félicitons et la communauté internationale doit maintenant déployer tous ses efforts pour conserver l'élan acquis, afin que le peuple de Namibie puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Les bons offices du Secrétaire général peuvent se révéler essentiels dans la poursuite et la réalisation de cet objectif.

A l'autre bout du monde, il y a un autre peuple qui continue d'aspirer à l'autodétermination. Là aussi, l'espoir est moins vague qu'il ne l'était il y a quelques mois. Mon gouvernement se félicite des mesures positives que le nouveau gouvernement français a adoptées dans sa politique envers la Nouvelle-Calédonie.

---

\* M. Chagula (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Gonelevu (Fidji)

La réouverture du dialogue avec le peuple du territoire s'est traduite par la formulation d'un calendrier pour un acte authentique d'autodétermination.

C'est consciente de ces événements positifs que ma délégation, avec le plein appui des membres du Forum du Pacifique Sud, a présenté une résolution sur la question de la Nouvelle-Calédonie, que le Comité spécial de la décolonisation a adoptée par consensus. Cette même résolution sera présentée à l'Assemblée générale. Nous pensons qu'elle reflète les événements qui se déroulent actuellement. Son libellé est positif et constructif et elle est axée sur l'avenir. Nous sommes certains que l'Assemblée générale, prenant note de la situation qui règne dans le territoire, adoptera elle aussi la résolution par consensus.

La réunification des deux Corées demeure l'espoir de la population des deux pays ardemment appuyés par une grande partie de la communauté internationale. Cependant, cette réunification ne deviendra réalité que si les deux parties se montrent déterminées à résoudre les difficultés en suspens. D'ici là, mon gouvernement ne voit pas pourquoi l'une ou l'autre des parties devrait se voir refuser sa place légitime dans l'Organisation. Nous appuyons l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud comme Membres à part entière des Nations Unies en attendant la réunification. Pour le moment, toutefois, si l'une d'elles n'est pas en mesure de prendre son siège ou ne le souhaite pas, l'autre ne devrait pas être pénalisée en étant empêchée d'entrer dans l'Organisation.

Bien que des éléments positifs nous permettent d'espérer, mon gouvernement, une fois de plus, réitère son ferme appui au peuple kampuchéen dans sa lutte pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays déchiré par la guerre. L'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea doivent être rétablies, et cela ne peut se faire que par le retrait de toutes les troupes étrangères. Le peuple du Kampuchea peut légitimement revendiquer la paix et la sécurité.

M. Gonelevu (Fidji)

Les problèmes et les conflits entre pays peuvent se résoudre par la médiation mais rien ne saurait rétablir la dignité et l'égalité d'un peuple qui est opprimé par un régime fanatique dans son raisonnement et dogmatique dans sa politique. Le régime minoritaire d'Afrique du Sud continue de se dérober devant l'opinion internationale et persiste dans sa politique d'apartheid. Malheureusement, il s'est enhardi dans la poursuite de sa politique raciste d'oppression à cause du manque de volonté politique de la part de certains Etats Membres influents, d'appliquer les pressions appropriées. Si tous les Etats Membres qui condamnent fermement la politique d'apartheid et l'abhorrent, avaient exercé une pression systématique et ferme sur le régime de Botha, l'oppression de la majorité en Afrique du Sud n'aurait pas duré aussi longtemps. Si la communauté internationale demeure hésitante, si elle ne prend pas les mesures efficaces contre le régime d'apartheid, elle devra endosser la responsabilité lorsque le volcan de la répression explosera. Ce moment semble se rapprocher. Agissons donc collectivement et efficacement pour éviter les effusions de sang et les actes de violence.

L'atténuation des tensions et la solution des conflits régionaux a connu un élan renouvelé grâce à la récente amélioration des relations entre les deux superpuissances qui a conduit à des perspectives renforcées d'une paix plus durable, grâce à la réduction des armements. Mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut épargner au monde le fléau d'une autre guerre. Si le monde doit être sauvé pour les générations futures, l'élimination des armes nucléaires doit demeurer au coeur de nos préoccupations et rester notre objectif constant. En attendant toutefois qu'un accord intervienne sur ce sujet, nous pensons que le temps est venu de mettre un terme à tous les essais nucléaires. A cet égard, ma délégation condamne dans les termes les plus vigoureux qui soient la mise à l'essai continue de dispositifs nucléaires dans la région du Pacifique Sud qui, aux termes du Traité de Rarotonga, a été déclarée zone exempte d'armes nucléaires. Nous prions instamment la France de respecter ce traité et de renoncer à souiller notre région du monde. Nous irions même plus loin et inviterions les trois Etats dotés d'armes nucléaires, la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, qui ne l'ont pas encore fait, d'accepter et de signer les protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

Le retentissement des remous financiers internationaux persistants a un effet particulièrement dévastateur sur le tiers monde et plus encore, sur les pays en développement insulaires comme le mien. La vulnérabilité de ces Etats signifie que

M. Gonelevu (Fidji)

lorsque l'économie du monde est saine, nous ne sommes pas en mesure de profiter pleinement de cet essor. Mais lorsque les conditions sont difficiles, nous en souffrons d'autant plus. L'escalade de la crise de la dette, l'aggravation des termes de l'échange et le protectionnisme croissant se traduiront tous par un avenir des plus moroses à moins que des mesures globales ne soient prises pour atténuer leur effet sur le monde en développement. On parle beaucoup de l'association entre les pays développés et les pays en développement, mais il faut que celle-ci soit reflétée dans des politiques plus équitables et dans une plus grande volonté de partager.

Par le biais de ses nombreux programmes sociaux et économiques, l'Organisation des Nations Unies a donné la dignité et le respect de soi à des millions d'êtres aux quatre coins du monde. Elle s'est maintenant embarquée dans une tâche très importante, l'amélioration de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation traverse cependant une crise financière qui va en s'aggravant et qui aujourd'hui est plus critique qu'elle ne l'a jamais été en 43 ans d'histoire. Tout Etat Membre a le droit de critiquer l'Organisation, de souligner ses imperfections, d'exiger des réformes et une plus grande rentabilité. Mais aucun Etat Membre ne pourrait s'attendre à exercer ce droit lorsqu'il ne remplit pas ses obligations financières.

L'Organisation se trouve toujours devant une situation financière critique. Les demandes répétées du Secrétaire général pour que les contributions soient payées à temps et dans leur totalité restent sans écho, poussant ainsi l'Organisation au bord de la faillite. Nous appuyons le Secrétaire général et nous nous joignons à lui dans l'appel qu'il lance à tous les Etats Membres de s'acquitter de leurs obligations financières conformément à la Charte.

Les Nations Unies ont longtemps été accusées d'inefficacité. Les événements de ces derniers mois prouvent que lorsque les Etats Membres manifestent leur volonté d'appuyer leur organisation, elle peut jouer un rôle important et aider à bâtir un monde meilleur et plus pacifique. Apportons lui donc le soutien qu'elle mérite. Faisons des Nations Unies une organisation dont nous pouvons être fiers et sous les auspices de laquelle nous pouvons bâtir un monde meilleur pour nos enfants.

M. CENAC (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Je demande au Président d'accepter mes félicitations à l'occasion de son élection à ce poste illustre et profondément important. Nous connaissons ses titres et sa valeur et j'ai parfaitement confiance, comme nous tous, que cette session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Pendant plusieurs années, l'Organisation des Nations Unies a été reléguée dans l'ombre, son autorité morale a été sapée, elle a connu le déclin. Mais aujourd'hui, l'Organisation se relève bien qu'elle soit toujours menacée par une épée de Damoclès des plus modernes, celle de l'asphyxie financière. Une fois de plus, le phénix renaît de ses cendres, comme il l'a fait il y a environ 43 ans lorsqu'il a émergé de la chaleur brûlante et des débris d'un affrontement classique et nucléaire, la plus grande folie de l'homme.

Il y a 45 ans, nous avons mené la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres. Mais le résultat nous a laissés en colère, aigris, prisonniers d'une nouvelle guerre froide et apeurés, car le résultat de cette guerre aura été l'émergence d'un système d'armes nouvelles qui en lui-même avait le pouvoir de mettre un terme à toutes les guerres. Mais pour mettre un terme à toutes les guerres, en vérité, pour mettre fin à tout, il faudrait utiliser le nouveau système d'armes, qui précipiterait la fin du monde, la fin de notre race.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Mais la solution avait elle-même engendré un nouveau problème. C'est pourquoi nous avons créé les Nations Unies, pour qu'elles fassent pour nous ce que nous ne pouvions faire pour nous-mêmes, à savoir mettre fin à un massacre ridicule.

Cependant, l'Organisation a rapidement été gênée par des hommes ambitieux, des hommes de pouvoir. Nous l'avons donc contournée, nous l'avons émasculée, nous lui avons demandé de ne pas intervenir et nous ne nous sommes tournés vers elle que lorsque cela nous permettait de faire un maximum de propagande en faveur de notre cause. Nous avons ainsi créé un immense abîme entre ce que nous disions dans l'Organisation et ce que nous faisons en dehors d'elle. C'est là un fait.

Il y a 30 ans, alors que nous nous relevions de la seconde guerre mondiale, nous nous sommes empressés d'adopter une résolution présentée à l'Assemblée générale, demandant le désarmement général et complet, et nous avons chargé notre organisation d'y veiller. Pourtant, depuis lors, nos dépenses militaires ont plus que quadruplé en termes réels puisqu'elles représentent maintenant 1 000 milliards de dollars par an, alors que nous adoptions en même temps toujours plus de résolutions - il y en a presque 1 000 - demandant que de sérieuses mesures de désarmement soient prises. Cela aussi est un fait.

Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée, voilà ce que doit être vraiment la raison d'être première des Nations Unies. Nous partageons tous cette opinion mais, néanmoins, nous avons amassé plus de 13 000 mégatonnes d'armes atomiques, au cas où elles seraient nécessaires. Etant donné qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée, ceux dont l'ambition est de gagner des guerres doivent engager des guerres de type classique. C'est ce que nous avons fait, puisque plus de 150 guerres de ce type ont eu lieu au cours des 40 dernières années, tuant plus de monde que la dernière grande guerre. Cela est encore un autre fait.

Quant à l'Organisation, nous l'avons couverte d'affronts et d'injures et lui avons permis de ne devenir rien de plus qu'une bonne excuse. Quand nous regardons dans le miroir des Nations Unies, ce n'est pas nous-mêmes que nous y voyons mais un immense mécanisme, chargé d'énergie et désireux de se mettre à l'oeuvre. C'est pourquoi les Nations Unies devraient sauvegarder la paix, avons-nous déclaré, et nos citoyens l'ont cru.

Il n'est pas étonnant qu'ils aient commencé à perdre leur foi non en leur gouvernement, mais en les Nations Unies. Leur foi était mal placée. Je suis fier de pouvoir dire que Sainte-Lucie n'était pas de ceux qui avaient perdu espoir et



M. Cenac (Sainte-Lucie)

qu'elle ne perdra jamais espoir en l'importance, l'efficacité ou la viabilité permanente de notre organisation.

Depuis le moment où, pour la première fois, les termes "Nations Unies" ont été utilisés par le président américain Franklin Roosevelt, depuis l'adoption de la Charte à San Francisco jusqu'au moment où notre organisation a vu le jour officiellement le 24 octobre 1945, les Nations Unies en tant qu'organisation ont été engagées dans une lutte pour faire triompher leur volonté sur les actions et les intentions toujours patriotiques, souvent belliqueuses, des Etats nations. Notre secrétaire général nous rappelle souvent que les Nations Unies ne sont pas une autorité supranationale. Elles ne sauraient, sans la volonté concertée de tous les membres du Conseil de sécurité, imposer leur propre volonté à leurs membres. C'est une organisation composée de nations indépendantes et souveraines. Toutefois, l'Organisation n'a pas de souveraineté propre et ne peut donc que prendre des initiatives, rallier ses membres et les encourager à prendre des mesures efficaces conformes à l'esprit de la Charte.

A de nombreux égards, cette remarquable organisation, malgré les machinations de certains Etats Membres, s'est révélée être excessivement ingénieuse pour relever les gageures auxquelles elle doit faire face chaque jour. Ainsi, une fois encore, épuisés par les tribulations internationales de notre facture, nous nous tournons vers elle dans une quête de répit désespérée.

Nous nous sommes toujours tournés vers l'Organisation dans les sphères sociale et économique mais il semble qu'aujourd'hui nous y soyons retournés pour essayer de résoudre nos problèmes politiques.

Au cours des huit dernières années, Sainte-Lucie a fait partie des pays qui demandaient instamment le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan. Nous avons également réaffirmé à maintes reprises le droit du peuple afghan d'arrêter sa propre forme de gouvernement et de choisir son système social, politique et économique à l'abri de toute ingérence de l'extérieur, de toute subversion, coercition ou contrainte quelconque. Nous avons aussi demandé le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et invité toutes les parties intéressées à oeuvrer en vue de la réalisation rapide d'une solution politique conformément à l'esprit de la Charte ainsi qu'à la création de conditions susceptibles de permettre aux réfugiés afghans de rentrer volontairement dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Grâce aux efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant, M. Diego Cordovez, nous avons assisté, en avril dernier, à la conclusion des Accords de Genève qui représentent un jalon majeur dans les efforts prolongés visant à trouver une solution pacifique à la situation en Afghanistan. C'est pourquoi nous invitons toutes les parties à respecter l'esprit et la lettre des Accords de Genève afin que nous puissions rapidement aboutir aux résultats que nous souhaitons tous.

Le conflit armé fratricide, vieux de huit ans, entre l'Iraq et l'Iran est l'un des plus meurtriers du siècle. Dès le début de la guerre en 1980, les Nations Unies ont été actives dans divers domaines pour convaincre les parties de régler leurs différends. Sainte-Lucie se félicite du cessez-le-feu finalement obtenu le 20 août dernier. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de flexibilité à la table des négociations pour assurer la mise en place d'une paix juste et durable dans la région.

La question de Chypre est également un problème qui nous trouble depuis longtemps. Nous avons traité de cette question, sous une forme ou sous une autre, au cours des 25 dernières années. La décision des dirigeants des deux parties, sur l'initiative du Secrétaire général, de se rencontrer sans aucune condition préalable et de tenter de parvenir d'ici au 1er juin 1989 à un règlement négocié de tous les aspects du problème de Chypre, est particulièrement bien accueillie à l'heure actuelle.

En Asie du Sud-Est aussi, l'évolution des événements a été positive. Il y a neuf ans, l'Assemblée générale enjoignait à tous les Etats de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea et décidait que le peuple du Kampuchea devrait pouvoir choisir démocratiquement son propre gouvernement à l'abri de toute ingérence de l'extérieur, de toute subversion ou coercition.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Depuis lors, Sainte-Lucie soutient activement ce principe chaque année. C'est pourquoi nous sommes heureux d'apprendre que toutes les parties concernées sont désormais disposées à rechercher une solution politique au problème, et que le Secrétaire général a proposé aux parties un certain nombre d'idées destinées à favoriser l'élaboration d'un cadre de règlement politique global. Nous les prions instamment d'examiner attentivement ces idées.

Depuis 1946, nous avons examiné la question de Namibie au cours de 42 assemblées générales successives, trois sessions extraordinaires, et une session extraordinaire d'urgence. Nous avons maintes et maintes fois demandé que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud retire immédiatement et sans condition son administration illégale, son armée d'occupation et ses forces de police de la Namibie, mais le régime raciste persiste dans son refus de respecter les résolutions et les décisions du Conseil de sécurité, violant ainsi les principes de la Charte et défiant l'autorité des Nations Unies.

Après plus de quatre décennies d'intransigeance de la part de l'Afrique du Sud, on note actuellement quelques signes de changement dans la bonne direction. Sainte-Lucie espère vivement que les Accords de Brazzaville seront couronnés de succès.

Le régime sud-africain a méprisé la communauté internationale pendant trop longtemps, et nous espérons que ces premières étapes dans la bonne direction ne sont qu'un début et qu'elles aboutiront à la libération de Nelson Mandela et au démantèlement du système odieux d'apartheid.

L'atmosphère de conciliation qui semble caractériser le plan de paix qui a été présenté par le Secrétaire général et le chef de l'Organisation de l'unité africaine aux parties concernées au Sahara occidental est, selon Sainte-Lucie, encourageante. Nous espérons que cet esprit de conciliation permettra d'aboutir à une solution négociée rapide, juste et durable de ce problème.

La situation au Moyen-Orient demeure notre problème le plus insurmontable. Sainte-Lucie tient à redire que, selon elle, la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient et qu'aucune paix globale, juste et durable dans la région ne pourra être réalisée si le peuple palestinien n'est pas en mesure d'exercer pleinement ses droits nationaux inaliénables et si Israël ne se retire pas immédiatement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Dans la péninsule Coréenne, nous sommes toujours confrontés au problème d'une Corée divisée, et Sainte-Lucie attend avec impatience la réunification pacifique de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. C'est

M. Cenac (Sainte-Lucie)

pourquoi Sainte-Lucie se félicite de la poursuite du dialogue entre toutes les parties concernées en vue de parvenir à cet objectif, et nous pensons que pendant ce temps le fait que les deux Corées soient Membres des Nations Unies n'entraverait en rien la réalisation de cet objectif.

Sainte-Lucie est préoccupée par ce qui lui semble être un ralentissement de l'élan suscité par l'Accord d'Esquipulas II signé le 7 août dernier par les cinq présidents de l'Amérique centrale. Nous continuons à apporter notre soutien à une solution pacifique et négociée des conflits qui règnent en Amérique centrale.

Dans les Caraïbes elles-mêmes, nous sommes préoccupés par les événements qui se sont déroulés dans notre pays frère, Haïti. Au cours de l'année écoulée, Sainte-Lucie a maintes fois demandé le retour au processus démocratique grâce à des élections et non pas par diktat, l'application des dispositions de la nouvelle constitution haïtienne et l'épanouissement et la renaissance de l'esprit de ce peuple dont les ancêtres ont été les pionniers sur la voie de la liberté dans cet hémisphère. Il n'est pas trop tard. Nous prions instamment les nouveaux dirigeants de Haïti de saisir cette occasion pour engager fermement leur pays sur la voie d'un processus démocratique comme l'ont fait récemment de nombreux autres dictateurs dans l'hémisphère. Ceux qui, il y a de nombreuses décennies, ont les premiers allumé la torche de la révolution, ne devraient pas résister à l'évolution en cours. La région souhaite un renouveau démocratique en Haïti. La population de Haïti le désire. Le moment dépend de vous.

Nous nous approchons de la fin de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et de nombreux pays en développement sont actuellement plus pauvres qu'il y a dix ans. Les progrès politiques enregistrés sur le plan international ne sauraient être soutenus sans un développement économique international concomitant.

Tandis que dans de nombreux pays, le PNB par habitant diminue, et que dans d'autres les termes de l'échange se dégradent, et que d'autres encore titubent sous le fardeau tolstoïen de la dette, les pays en développement sont confrontés à l'incertitude de l'avenir. Les problèmes sont aggravés par le niveau alarmant des transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés, et une chute brutale des flux de capitaux vers les pays en développement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la misère chronique continue d'affliger plus de 160 millions de personnes, soit plus d'un tiers de l'ensemble de la population, et le fardeau de la dette oscille autour de 400 milliards de dollars.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Nous devons faire face à ces problèmes de toute urgence et de façon efficace. C'est pourquoi ma délégation appuie fermement la convocation d'une conférence internationale sur les fonds et le financement consacré au développement, avec une participation universelle, et la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique dans les pays en développement.

Nous éprouvons tous une profonde sympathie pour les populations de la Jamaïque et du Mexique qui ont tant souffert des effets dévastateurs de l'ouragan Gilbert. A Sainte-Lucie, nous avons été relativement épargnés et nous nous estimons heureux de n'avoir subi que quelques millions de dollars de dégâts en raison des inondations et des glissements de terrain. Nous prions instamment la communauté internationale de soutenir la résolution sur l'assistance d'urgence à la Jamaïque qui doit être présentée avant la fin de cette année.

M. Cenac (Sainte-Lucie)

Ces 20 dernières années, les catastrophes naturelles ont coûté la vie à plus de 3 millions de personnes et causé plus de 23 milliards de dollars de dégâts.

Nous, petits pays insulaires en développement, y sommes particulièrement sujets, les catastrophes naturelles touchant plus particulièrement les climats tropicaux et subtropicaux. Les océans chauds et les régions côtières sont la cible privilégiée des ouragans et des cyclones et typhons tropicaux. Leur violence décroît rapidement lorsqu'ils abordent des étendues terrestres et des mers tempérées.

Dans ma propre sous-région, les ouragans ont, rien qu'en ce siècle, frappé la Barbade, Cuba, la Dominique, la République dominicaine, Haïti, la Jamaïque et mon propre pays. Beaucoup de ces îles ont été frappées à plusieurs reprises. Des éruptions volcaniques ont dévasté la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Vincent-et-Grenadines. Des séismes ont causé des dégâts à Antigua-et-Barbuda, à la République dominicaine, à la Jamaïque et à Porto Rico.

Les conséquences d'une catastrophe sont plus importantes lorsqu'il s'agit d'une petite île que d'un grand pays qui dispose d'une grande variété de produits, de réserves et de ressources lui permettant de se redresser. Aussi appuyons-nous résolument l'adoption par l'Assemblée de la résolution A/42/169 (1987). L'année dernière, les années 90 ont été désignées Décennie internationale de la réduction des catastrophes naturelles, une décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies, veillera en particulier à encourager la coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour l'efficacité avec laquelle il a créé un Groupe d'experts internationaux pour cette décennie internationale.

Comme si les catastrophes naturelles, comme l'ouragan Gilbert, ne troublaient pas assez la vie des pays insulaires en développement des Caraïbes, des catastrophes encore plus dévastatrices, qui sont le fait de l'homme, nous menacent dans cette région. L'année dernière, des pays des Caraïbes ont été alarmés par des rapports indiquant qu'un certain nombre de sociétés, en particulier aux Etats-Unis, envisageaient de déverser des tonnes de déchets industriels et nucléaires dangereux dans la région des Caraïbes. En fait, un incident particulièrement déplorable s'est récemment produit lorsqu'un navire a déversé des déchets de ce genre sur une plage d'Haïti alors que les autorités haïtiennes lui avaient refusé l'entrée dans leurs eaux. Quelques mois après, les Caraïbes furent en état d'alerte, car un

M. Cenac (Sainte-Lucie)

autre navire semblait pénétrer dans nos eaux avec à son bord une cargaison aussi funeste.

Les dangers que représentent les déchets toxiques sont bien plus considérables pour les Caraïbes que pour les pays riches qui refusent d'accepter leurs propres effluents industriels. Etant donné la porosité des sols dans les régions tropicales des Caraïbes, les toxines contenues dans les déchets peuvent se répandre rapidement dans la chaîne alimentaire. Ainsi, ce ne sont pas seulement les industries du tourisme ou nos plages qui sont menacées, mais la vie elle-même, la vie marine, l'environnement, la vie de l'homme. Dans les petites îles des Caraïbes, la vie telle que nous la connaissons pourrait donc facilement disparaître.

Nous invitons les pays dont les sociétés pratiquent ce genre d'activité néfaste à prendre les mesures qui s'imposent pour y mettre un terme. Nous sommes vivement inquiets lorsque des accords et des arrangements secrets sont négociés entre des compagnies et des personnalités gouvernementales, et lorsque des déchets sont dissimulés sous de fausses étiquettes, aussi nous prions instamment nos pays frères des Caraïbes d'être vigilants à cet égard et de sauvegarder l'intégrité et la pureté de notre environnement. Nous nous félicitons que les Nations Unies, dans l'esprit de la résolution 42/183 de l'Assemblée générale qui condamne le trafic de déchets, cherchent à en réguler le commerce, et nous espérons que la communauté internationale adoptera la convention mondiale proposée sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux quand elle sera ouverte à la signature en 1989.

D'une façon générale, si nous examinons les besoins fondamentaux des pays insulaires en développement au cours de ses 13 dernières années, nous constatons avec plaisir que les problèmes et les besoins particuliers des pays insulaires en développement sont de plus en plus reconnus, comme il ressort des résolutions adoptées à l'unanimité, ces 10 dernières années, par l'Assemblée générale en ce qui concerne les pays insulaires en développement et de la Déclaration de la douzième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77.

Les travaux accomplis depuis le début des années 70 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont permis de mieux comprendre les besoins des pays insulaires en développement et ont été déterminants dans la reconnaissance par la communauté internationale de leurs problèmes spécifiques. De nombreuses études analytiques et descriptives ont montré que les petits pays insulaires en développement ont des caractéristiques différentes de celles des pays en développement en général. Aussi le type de stratégie de

M. Cenac (Sainte-Lucie)

développement considéré comme adéquat en général s'avère, à bien des égards, inadéquat pour ces pays en particulier.

Au moment où nous procédons à un examen tant attendu de la question des pays insulaires en développement, ma délégation souhaite que nous puissions passer du stade de la pure théorie à celui de la mise en place de mécanismes spécifiques visant à prêter assistance à ces pays d'une façon particulière et efficace.

Nous avons maintenant, pour ainsi dire, une deuxième chance de faire que cette organisation s'acquitte de la tâche qui lui a été confiée. En 1969, U Thant, alors Secrétaire général de l'Organisation, nous prévenait que nous disposions de peu de temps pour faire taire nos anciennes querelles et lancer un partenariat mondial en vue de freiner la course aux armements, améliorer l'environnement de l'homme, freiner l'explosion démographique et, imprimer l'élan nécessaire aux efforts de développement. Quel truisme que ce qui est énoncé dans les principes de la Déclaration interalliée du 12 juin 1941 :

"La seule base authentique d'une paix durable est la coopération volontaire des peuples libres dans un monde où, une fois la menace de l'agression disparue, chacun pourrait jouir de la sécurité économique et sociale. C'est à nous qu'incombe cette tâche."

Une deuxième aube se lève et une nouvelle chance s'offre à nous d'adopter une approche vraiment globale afin de résoudre ce qui, en dernière analyse, n'est qu'un ensemble de problèmes globaux. Cette deuxième chance, ne la laissons pas passer!

La séance est levée à 13 heures.

